LES AMIS DU VIEUX ROGNES

Association déclarée J.O. 2.2.1977

ANNALES

21

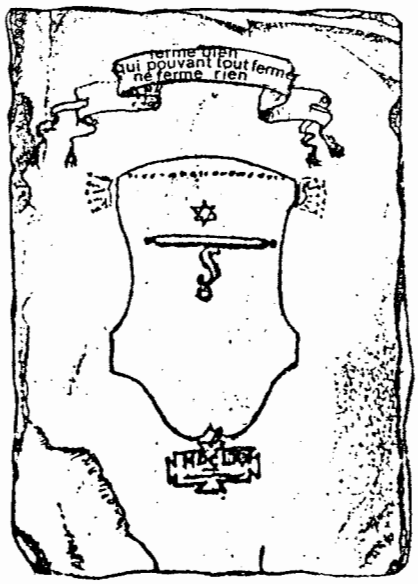

1997

ANNALES N° 21
==========

SOMMAIRE

Editorial	Guiral	ALMES	p 2
Compte-rendu des activités			p 5
Bilan financier 1997	Danielle	ROSCH	p 6
Nouvelles acquisitions Bibliothèque A.V.R.			p 7
Rognes sous la Terreur	Ginette	ANDRE	p 8
Passage de la comète Hale-Bopp	Paul	FRANC	p 51
Histoire d'eau, les Moulins de Rognes	Jacky	JOURDAN	p 53
Foussa Ami	Albert	GODAIL	p 63
Carte Postale	Lysiane	GROUBIER	p 64
Brindilles des Jours	Gilbert	ROCHE	p 65
Rognes, il y a 90 ans	Léon	POUTET	p 67

Reproduction des textes et illustrations interdite, sauf autorisation écrite, référence obligatoire à l'auteur et à la publication. Les articles publiés dans les fascicules n'engagent que la seule responsabilité des auteurs.

EDITORIAL

Discours prononcé le 8 novembre 1997, par Guiral ALMES, à l'occasion du 20ème anniversaire de l'association et de la sortie officielle du livre « Rognes le Temps retrouvé ».

Monsieur Le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Le 1er décembre 1976 étaient déposés en préfecture les statuts de l'association. L'avis de constitution apparaissait dans le journal officiel le 2 février 1977.
M. Marcel BONNAUD décidait avec d'autres, de recueillir la mémoire de Rognes, de la conserver et de mettre en valeur le patrimoine historique et archéologique de Rognes. Formule qui est la nôtre et que nous appliquons toujours aujourd'hui. Des membres fondateurs certains sont encore parmi nous, beaucoup ont disparu. Je dois tous les citer mêlant les vivants et les morts : Monsieur VERRIER, Jeanne PARRAUD, Gilbert SALEN, Martine BERTAGNE Andrée PHILIP, Fernande ROCHE, Vesta PIN, Claudette BIAGIONI, Bernard DE SALVE, Jean DE LANDER, Jean-Marie BONNAUD, Aimé GAUDIN, Guy FRAISSINET, Pierre THOMAS, Raoul CASTOUX, Gaston GRANON, Noël LEZAUD, Jean Pierre HARMAND, Maurice LEBRE, ensuite viendra Stéphane MAGNIN.
L'Association avait besoin de publier le résultat de ses recherches et c'est la parution des annales N°1 le 1er mars 1979 qui la fit connaître à l'ensemble de la population.
Dans les premiers numéros, l'histoire de l'abbé MARTIN, retranscrite par les soins de M. BONNAUD fut le contenu principal de notre parution. Progressivement les articles affluèrent pour constituer aujourd'hui une base d'articles variés traitant, l'histoire, les traditions, les textes d'archives officiels et familiaux. les contes provençaux, l'archéologie, les recettes de cuisine etc. etc.
Dans le même temps une recherche systématique fut entreprise pour collecter tous les fonds photographiques appartenant aux Rognens. Alors la moisson fut abondante, documents d'écoliers, photographies de vendanges, les fêtes au cabanon, les bals des années 30, les parties de boules et puis les vieux métiers, le passage de la transhumance, les premiers tracteurs, mais aussi les maisons de Rognes, avec ses caves, ses rues, les cartes postales anciennes, les lavoirs, les fontaines Ensuite la collecte des outils anciens, les charrues, les harnachements des chevaux, les caisses des lavandières, les fourches, les pelles à blé, les ventarelles, les cornues à vendanges, les fouloirs etc. etc.
Des fouilles archéologiques furent entreprises, sur le four gallo romain de Tournefort, sur le prieuré de Conil, à St Marcellin, au quartier des Aires, dans la goule des d'Agoult, l'inventaire des sites archéologiques nous

permit de faire surgir du passé plus de 40 sites archéologiques de toutes les périodes.
Puis c'est sur la chapelle St Marcellin, propriété communale, que se porta notre attention. Il s'agissait de sauver l'ermitage et la chapelle attenante que le tremblement de terre de 1909 ravagea pour n'en laisser qu'un pan de mur. La municipalité et l'association aidées par les collectivités territoriales engagèrent d'abord les travaux sur l'ermitage pour ensuite reconstruire la chapelle.
Travaux qui durèrent presque 10 ans et qui firent l'unanimité de la communauté Rognenne. La tradition du pèlerinage fut réactivée et à la mi-septembre convergent à nouveau vers St Marcellin les pèlerins d'un jour attachés au souvenir de ce lieu si plein de mystère et de paix.
L'association a développé des activités liées à la mémoire de Rognes, plusieurs diaporamas, traitant de l'histoire, de la pierre de Rognes, des fleurs et des cabanons ont été conçus et réalisés, sous forme de cassettes. Un film ancien des années 50 est également numérisé. Une partie des Archives de Rognes déposées aux Archives départementales ont été également microfilmée par nos soins. Et Gilbert ROCHE notre archiviste à déjà classé des milliers de photographies anciennes et actuelles. Un répertoire des cartes postales de Rognes est à la disposition du public et notre fonds d'images sur le tremblement de terre est l'un des plus importants de la région, il est édité sous forme de COMPACT DISC PHOTO. De nombreuses expositions ont été développées ces 20 dernières années, sur le tremblement de terre, sur l'école à Rognes, sur l'outillage et la vigne etc. L'une de nos activités est de faire visiter le village, l'église et St Marcellin aux groupes ou aux associations qui le demandent. Les conférences font aussi partie de nos activités et les visites que nous organisons dans la région se comptent par dizaines. Les recherches que nous entreprenons pour les adhérents de notre association se font de plus en plus nombreuses, recherche de documents photographiques, d'affiliation familiale, recherche sur les noms de lieux et patronymiques. Le contact que nous entretenons avec les associations des villages voisins, est un exemple de coopération dans tous les domaines, historique, archéologiques, transmissions de documents, exposition, conférences. J'oublie sûrement des activités.
La chapelle sauvée un nouveau projet prenait jour, celui de la publication de l'histoire de Rognes. Editée au siècle dernier, l'histoire de Rognes de l'abbé Martin ne suffisait plus à l'information des Rognens Les connaissances historiques générales avaient considérablement évolués et de nombreux passages étaient obsolètes. Il fallait aussi confronter notre vision actuelle avec celle de l'abbé MARTIN. Certaines affirmations s'avéraient exactes, surtout celles basées sur la consultation des archives, mais d'autres étaient erronées, particulièrement pour les périodes antiques et jusqu'au XIV ème siècle. Et puis il manquait l'histoire qui suivit de 1850 à nos jours. C'est ici que je dois remercier les co-auteurs du livre : Mesdames Ginette ANDRE, Claude DANNAY, Jacqueline JOURDAN, Georgette POUCEL, et Messieurs Michel BARBIER, Marcel BONNAUD, Jean de LANDER, Gilbert ROCHE, et Gilbert SALEN. Je n'oublie pas Daniel DANNAY qui a été coauteur mais aussi le

coordinateur de l'ouvrage et qui a assuré la relation avec notre éditeur ici présent M. ROULLIER. Que DANIEL soit tout particulièrement remercié ! Et même si mon intervention se prolonge un peu, je ne passerai pas sous silence les personnes qui ont contribué à cet ouvrage en prêtant des documents familiaux. Tout d'abord Monsieur ROUBAUD qui nous a permis d'orner la page de couverture du tableau de BERRIAT représentant le village en 1894. Madame Raphaëlle PARRAUD, qui a mis à disposition un tableau du même peintre représentant un paysage rognen vu de Souville. Et tous ceux qui ont participé en fournissant documentation iconographique et textuelle ; Jean Pierre BERTAGNE, Alain BREMONT, Edward et Reine DAVIN, Paul FRANC, Jean Philippe GAY, Yvonne GOUDISSART, Raymond GRIMAUD, Brice HERBAUD, Fortuné LE GAC, Béatrice PARENQUE, Pierre PERANO,, Marie José THIRREE, Sabine et Jean Marie THOMAS, M. UZES, M. TOUZET, M. CECALDI, Frédéric MAGNIN, Jacques BROCHIER.

Mes remerciements vont aussi aux Conservateurs des Archives Départementales, au Conservateur des Archives du Musée ARBAUD, et plus particulièrement à M. PIN, Maire de Rognes qui nous a ouvert tous les documents, cahiers de délibérations et archives de Rognes.

Ce livre est déjà un succès. Par sa qualité de présentation due à l'éditeur Mais surtout un succès pour une communauté qui sait retrouver son histoire, avec ses petites misères et ses grandeurs et qui en est fière. Histoire qui n'a rien a envier à l'histoire des autres terroirs qui entourent le nôtre, Notre histoire locale qui nourrit l'histoire avec un grand H, en est partie intégrante. Elle est un de ces ruisseaux qui alimentent le grand fleuve vieux de 800 000 ans. Pour se faire une idée de la richesse de notre terroir je vous laisse à la lecture de cet ouvrage et vous souhaite autant de plaisir que ce que j'en ai trouvé à sa réalisation. Avant de terminer je tiens à remercier les dizaines de personnes qui ont constitué années après années et ce depuis 20 ans le conseil d'administration et le bureau de notre association. Les trésoriers et secrétaires qui se sont succédé ont permis de générer une association tournée résolument vers l'avenir et qui le prouve par les projets qui vont être développés dans les mois à venir. J'éprouve une grande gratitude envers Gilbert SALEN qui a su également comme président maintenir l'association dans ses buts et trouver un lien entre passé et avenir. Vous tous adhérents qui avez participé et soutenu l'association sachez que vous pouvez compter sur notre dévouement pour faire vivre et se développer l'association. Vous qui avez à travers l'association aujourd'hui vingt ans je souhaite de nous retrouver pour le trentième anniversaire de notre association en 2007.

BILAN DES ACTIVITES
DU 1/06/96 AU 8/11/97

16 juin 96 :
Sortie au Val (village du Var) et visite de la basilique St Maximin et de son couvent.

8 septembre 96 :
Participation au forum des associations.

15 septembre 96 :
Fête à St Marcellin, messe, repas champêtre, concert choral.

Décembre 96 : Sortie des Annales n° 20.

Mai 97 :
Visite des moulins à eaux de Rognes.

8 juin 97 :
Sortie à Jouques. Visite organisée par les Amis de Jouques et guidée par Gaëtan Congès.

Juin 97 :
Mise en place du site web des Amis du Vieux Rognes, sur le réseau internet hébergé par Michel Isoard. Adresse : http://wwwperso.hol.Fr/~misoard

Juillet 97 :
Pose d'un volet et restauration des portes de la chapelle et de l'ermitage de St Marcellin.

Juillet 97 :
Participation de l'association au projet de dégagement des rues du Foussa, sauvegarde du matériel archéologique par Paul Franc.

14 septembre 97 :
Participation au forum des associations

21 septembre 97 :
Fête à St Marcellin, messe, bénédiction de la vendange, repas champêtre, concert choral. Institution d'une nouvelle tradition, distribution du pain de St Marcellin, sous forme de grappes de raisins.

28 septembre 97 :
Réception de l'association des Amis de Jouques, visite de Rognes, de l'église, et de St Marcellin.

8 novembre 97 :
Assemblée générale, 20 ème anniversaire de l'association, et présentation du livre « Rognes le temps retrouvé ».

ASSOCIATION "LES AMIS DU VIEUX ROGNES"

BILAN 1996

RECETTES			DEPENSES			BALANCE
En caisse	25 359,28 F		Sorties - Conférences	8 015,00 F		
Cotisations	17 500,00 F		Photocopies	279,00 F		
Ventes annales et divers	2 060,00 F		Cotisations	395,00 F		
Ventes cassettes vidéo	2 740,00 F		Photographies	694,15 F		
Subvention Mairie	5 000,00 F		Timbres	1 204,80 F		
Sorties - Conférences	7 200,00 F		Tirages annales et divers	8 839,80 F		
Dons adhérents	430,00 F		Assurances	1 414,30 F		
Journée St Marcelin	1 680,00 F		Journée St Marcelin	5 167,10 F		
			Papeterie	1 734,61 F		
			Cassettes vidéo	1 498,00 F		
			Documentation	926,00 F		
TOTAL recettes	**61 969,28 F**		**TOTAL dépenses**	**30 167,76 F**		**31 801,52 F**
En caisse au 31/12/95	25 359,28 F					
Recettes de l'année 1996	36 610,00 F					
Dépenses année 1996	30 167,76 F					
En caisse au 31/12/96	**31 801,52 F**					
Cotisations perçues en 1996						
Cotisations 1993	1					
Cotisations 1994	6					
Cotisations 1995	84					
Cotisations 1996	79					
Cotisations 1997	5					
au 31/12/95						
Nombre d'adhérents au	**08/11/1997**			217		
Nombre d'adhérents à jour des cotisations 1996 au 08/11/97				167		
Nombres d'adhérents n'ayant pas réglé leurs cotisations depuis 1994				13		

BIBLIOTHEQUE DES AMIS DU VIEUX ROGNES

NOUVELLES ACQUISITIONS 1997

AULANS (Château restitué) par François Maurice.

CATALOGUE GENERAL DES EDITIONS EQUINOXE.

CEUX DE SAINTE ANNEE (6-12 JUIN 1944) par Denis Girard.

LES FOURS A CADE (Fours à poix dans la Provence littorale) par Laurent Porte.

LES PEINTRES PROVENCAUX par Jean-Louis Vaudoyer.

PROTECTION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET ESTHETIQUE DE LA FRANCE.

ROGNES, LE TEMPS RETROUVE Coll. Equinoxe. Collectif A.V.R.

LA VIE DOMESTIQUE, ses modèles et ses règles... (Histoire de la vie domestique de l'antiquité au XIX° siècle) par Charles de Ribbe.

LES VIOLONS DE L'AUTOMNE (Roman) par Gilbert Roche.

ROGNES SOUS LA TERREUR

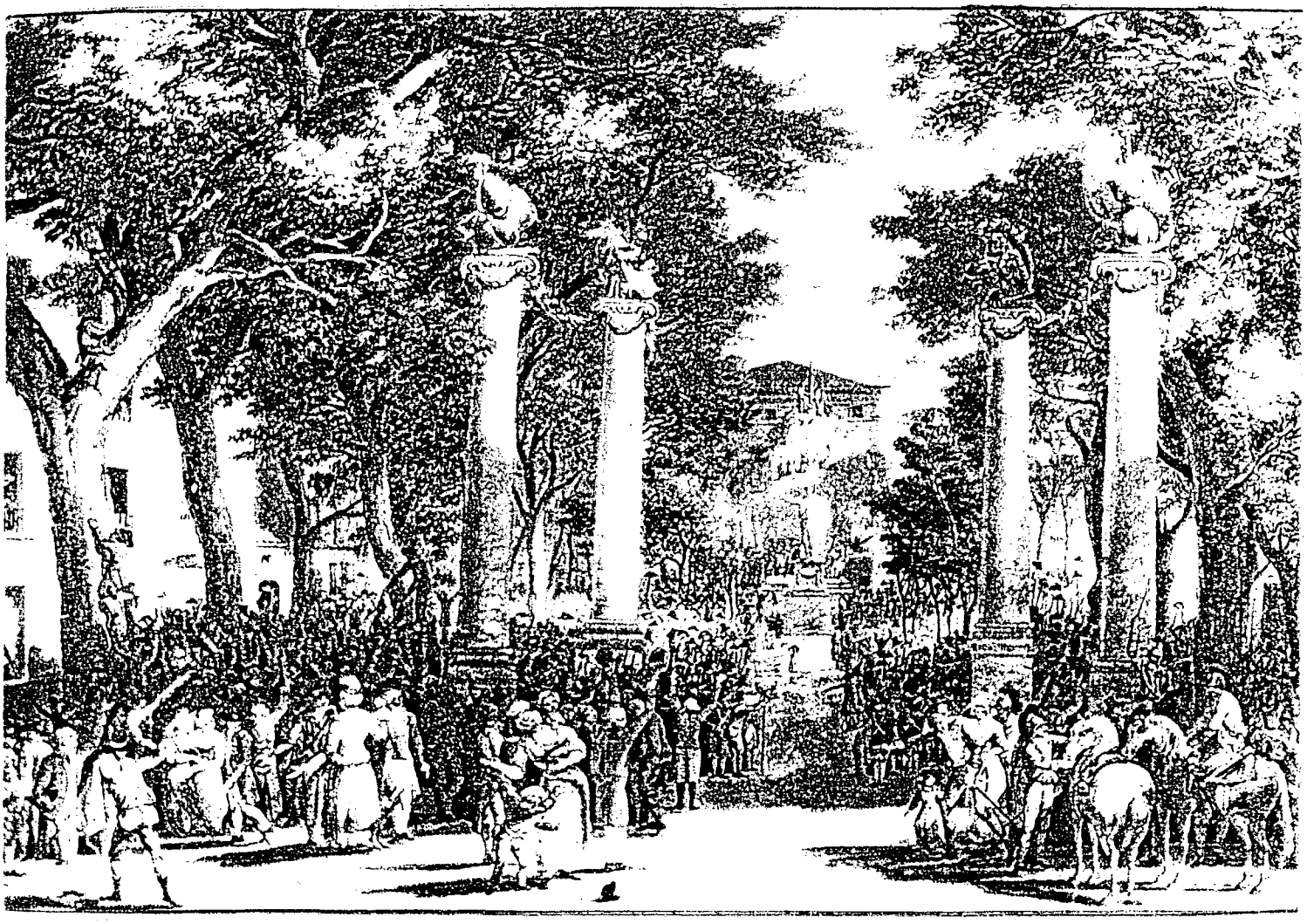

François-Marius GRANET, peintre aixois a dix-huit ans quand il réalise cette aquarelle montrant une fête civique sur le Cours (Mirabeau) Devant l'Hôtel du POET, l'Autel de la Patrie est orné de la colossale statue en plâtre de Barthélemy CHARDIGNY, érigée en 1794. Quatre hautes colonnes ioniques surmontées de trophées, sont reliées, deux à deux par des guirlandes de buis.
Dans la foule enthousiaste, peut-être quelques rognens de passage...
Dépôt de l'Etat - Musée du Vieil Aix -
Reproduction autorisée par Madame le Conservateur du Musée du Vieil Aix

ROGNES SOUS LA TERREUR

<u>Chacun sa Vérité</u> (Luigi PIRANDELLO)

Ayant mis le point final à son aventure girondine par « l'Adresse à la Convention Nationale » du 26 Septembre 1793, le village de ROGNES se trouva Montagnard du jour au lendemain. Une terreur locale s'installa avec la mise en place, le premier Octobre 1793, d'un Comité de Salut Publie ou Comité de Surveillance. A partir de ce jour, il y eut trois organisations politiques parallèles dans le bourg :

1° - Le Conseil Général de la Commune dirigé par le Maire Denis GUION
2° - La Société Populaire, « les Amis de la liberté et de l'Egalité ».
3° - Le Comité de Surveillance ou Comité de Salut Public au encore Comité Révolutionnaire.

Les deux derniers ayant chacun un Président élu. Le Conseil était là pour gouverner, c'est-à-dire résoudre les problèmes locaux en ménageant toutefois les dirigeants de PARIS,

la Société devait informer les citoyens, ses membres, de leurs droits et devoirs, recueillir leurs avis et désirs, et faire pression, si besoin était, par une pétition sur le Conseil au pouvoir.

Et le Comité était fait pour remettre aux citoyens qui en faisaient la demande, tel le notaire Fabry, des certificats de civisme, mais aussi pour recevoir les dénonciations de certains, à l'encontre d'autres, et ordonner l'incarcération de ces derniers pour atteinte à la sûreté de la Convention c'est-à-dire de l'Etat.

Naturellement, les Rognens n'avaient pas imaginé ce système, qu'ils n'étaient pas les seuls à faire fonctionner. Cela se faisait dans tous les villages de France, puisque l'obligation en était venue de Paris, où la TERREUR était à l'ordre du jour.

Les Comités de Surveillance des villages sont une des composantes, sur le plan local, du Gouvernement Révolutionnaire, et le 10 Octobre 1793, Saint-Just fit décréter « que le gouvernement de la France sera révolutionnaire jusqu'à la paix. » Ceux parmi les Rognens cultivés qui avaient lu l'Esprit des Lois de MONTESQUIEU pouvaient constater que la séparation des trois pouvoirs, l'Exécutif, le Législatif, le Judiciaire était désormais réalisée dans leur village.

Il y a loin de la coupe aux lèvres : les Archives Départementales des Bouches-du-Rhône à MARSEILLE possèdent le « Registre du Comitté de Sallu Plublic de ce bour de Rogne », qui se signale tout de suite, comme

on le voit, par la faiblesse de son orthographe et de sa syntaxe. Il est formé de sept « sitoient » nommés dès le 1er Octobre par le Conseil Général de la Commune.

Ce sont :

Pierre Paul Baumon Président
Théophile Grannon
Alfonce Durant
Paul Gaubert (pour Jaubert)
Nicolas Valence
Joseph Bossy, d'André
Simon Vaileie (Valeye)

Et un huitième, Pierre Meinier, qui est secrétaire. Renouvelable tous les mois, le Comité de Surveillance comptera, à partir de Brumaire ou Novembre, dix membres en tout.

Le premier "sitoient" dénoncé le 9 Octobre 1793, tard dans la soirée, incarcéré à Rognes, puis à Aix, ce fut Jean TAY. A la suite du Recteur Hugues TAY-PAMART, son descendant, auteur d'une "Monographie de la famille TAY". LYON - Imprimerie CHIRAT - 1995 - page 192, je cite intégralement le texte qui fit du maire patriote de 1792 un prisonnier politique à l'avenir incertain, pour ne pas dire bouché, à la vie même menacée.

'Le sitoient Jean Joseph Gouirand de Christof, agé d'ansviron vingt huit ans ses présentés par devant le comité de salut public ce jourd'hui neuf octobre mil 793 l'an segond de la république françoise une et indivisible et il nous a exposé sur les environs de 8 heures du soir le sitoyent Gouirand ce retirent pour ce luy ou il l'auret pasés devant la maison du sitoyent Jean TAY,, ou le dit Jean TAY se seret trouvet dans la rue dans ce moment armé d'un sabre sous le bras et a l'instant avisé ledit Gouirand des reson les plus egravantes qu'il luy disai de revenir comme l'autre soir que je suis en mesure de me defendre. Après toutes les formalités de droit oservée que le dit Gouirand a preté le serment requis que tout le comptenu cy dessus et véritable en qui la conclu ledit Gouîrand a déclaré ne savoir écrire et nous sommes soussigné

Beaumond présidan Simon Valeye Valence Granon

Donon pouvoir au commandan de la garde nationale de prendre de fugier pour aréter ledit Jean Tay et le mettre en prison pour etre jugé suivan la loix.

Beaumond Durand Valence Simon Valeye
Granon

Ce charabia n'éclaircit guère la raison de l'arrestation : port d'arme (sabre) ? Menace ? Ce qui est sûr, c'est que Jean TAY aurait dû se

méfier et se cacher, prendre la fuite, comme Etienne Noël GRAS, au lieu de se trouver dans la rue, à huit heures du soir, ce 9 Octobre 1793. Car il avait fait partie, durant l'été 1793, de la Section Fédéraliste ou Girondine de ROGNES, son nom figure parmi ses membres, cités par le Comité de Surveillance de ROGNES le 15 Octobre, soit une semaine après (A.D. MARSEILLE - Rue St Sébastien - L 1836) Les sept plus leur secrétaire dénoncent en chœur les « jean suspects ». C'est gens bien évidemment. Ils écrivent :
« Voici les noms des douze individus ayant formé la cy devant section :
le citoyen Gras Président (d'où sa fuite)
Pierre Meinier, secrétaire (Mais oui, c'est celui qui rédige, c'est ce qu'on appelle un repenti)
Pierre Lion
Jean Antoine Cavaillon
Joseph Lion
Honnoré Parrau
François Barlatier
Estienne Pelegrin
Joseph Bossy, autre repenti
Augustin Laty
Et Jean Colavier, Vice-Président détenu dans la maison d'aret (de ROGNES)
Et Jean TAY, aussi détenu et conduit à Aix (où il se trouve dès le 15 Octobre 1793 par conséquent)
C'est le douzième et dernier cité.

Etîenne Noël GRAS, en fuite, ne fut jamais pris. Jean CAULAVIER avait été arrêté la veille, 14 Octobre 1793. Son acte d'arrestation est très clair. En voici un extrait ; nous en avons légèrement corrigé l'orthographe.

De par la Loy
Nous, membres du Comité de Salut Public de ce bourg de Rognes, district d'Aix, département des Bouches-du-Rhône mandons et ordonnons au Commandant de la Garde Nationale de faire conduire a la « meson d'aré » le citoyen Jean Colavier, et a defaut il sera gardé à vue, prévenu d'être « vice président de la cy devant section » et de s'être hasardé à dire devant le bureau de la cy devant section qu'il était temps d'arracher la mauvaise herbe que nous avons dans le village. Et l'a attesté la dénonciation du citoyen curé Mandons au Gardien de la maison d'arret de recevoir le citoyen Jean Colavier, le tout conformément à la « Loy »... (voir document joint).

Certes, Jean TAY n'était que simple membre de la Section Girondine de ROGNES, et les autres membres n'ont pas été arrêtés mais il était en vue comme ancien maire, et l'on sait que le pouvoir, même dans un village, suscite des ennemis.
D'ailleurs, le 16 Octobre, suivant la loi, le citoyen Beaumond, Président, à propos des individus qui ont composé le cy-devant Comité de la Section, affirme qu'il y a lieu d'arrestation contre eux.

Louis ROUMAN, dénonce Jean CAULAVIER.

4

Extrait du Registre du Comité

Cet jourdhuy quatorze octobre mille sept cent quatre vingt
treize l'an second de la Republique une et indivisible le Comité
de salut public étably en cette commune de Cabourdeyrogne
se trouvant assemblés en permanance dans le lieu
ordinaire de ses seances, ou le Sieur preziant par devant nous
le citoyen Louis Rouman travailleur de la dite bourg
age d'environ quarante ans après avoir prêté le serment
requis, lequel nous a declaré que son attachement
au bien public l'engage à nous porter une denonciation
sur des faits qui lui rapport a la sureté publique
contre le citoyen jean Colavier, nous membre du comité
avons reçu la denonciation qui y a été faite du citoyen
Rouman et la transcrite a suivre et a mesure que le
citoyen la prononce comme suit
qu'il a eu lieu darestation contre le citoyen jean
Colavier suivant l'article trois de l'arrêté du departement
du Bouche du Rhone en date du douze may dernier
de le trouver membre du comité de la cy devant section
que le citoyen jean Colavier a une France dans
le courant du mois daout dernier et a jardé de dir
devant le Bureau de la cy devant section qui l'en
tempête darracher les mauvise herbe que nous avon
dans le village et y a ateste la denontiation
du citoyen Caré, et le citoyen Louis Rouman
nous a declaré ne sçavoir écrire et nous avon
signé Beaumond president Simon valeyre grano
valente duran, Bossy et meunier secretaire

Arrestation de Jean CAULAVIER.

De par la Loy

Nous membre du Comitte de Salu public de la Bouche de Rhone distry d'aix dypartemen da Bouche du Bouche du Rhonne Mandon et ordonons au coman de la garde nationalle de faire conduire a la me darrier le citoyen jean Colavier et a defaut il garde a veue dans leur demeure respectie en Lieu, pruvenus detre vile presidan de la Cy deu Sition, et Sette agardé de dire devan le Bure de la Cy devan citoyen quil le temptps darase mouvise herbe que nous avon dans le vilage il la atesté la donontiation du citoyen Curé Mandon au gardien de la maison darrie de Relevoir le citoyen jean Colavier le tout conformeman a la Loy requran a tout dypo de la force publique auquel le presan me sera Notifié de preter main forte pour Ejecution en las de nesiflé a Rhone le quatorze octobre mille Sipi cens quatre ve treze lan Segon de la Republique franc une et indivisible Signé a l'original Beaumond presidan Simon valty, grano valenc, duran, Bossy,

Collationné par nous Le Meyt

Pourtant, le 17, Joseph Bossy et Pierre Meinier, les deux transfuges, sont seulement expulsés du Comité de Salut Public, où ils avaient cru pouvoir se réfugier, et ils sont remplacés par Joseph Bonnaud et Nicolas Caire. Mais, dès le 31 Octobre, les voilà de retour. Il y a évidemment deux poids et deux mesures.

Le 18 Octobre, Jean Caulavier doit rejoindre Jean Taÿ à AIX, dans "la maison nationale", par euphémisme sans doute, conformément à la loy.

Cependant d'autres Rognens sont dénoncés et arrêtés, à moins qu'ils n'aient pris la fuite, comme ces trois suspects, le menuisier Mathieu Giraud, le cultivateur Gaspard Pravet et Pierre Mandin, maçon comme Jean Caulavier. Leur crime ? Ils ont été vus "suivant l'armée marseillaise' en Août. Chose grave, on se rappelle que Marseille combattait Paris ce mois-là. Ils sont décrétés d'arrestation le 20 Octobre. Et les deux derniers sont rattrapés.

Mais il y a mieux : avec le cultivateur Jean Giraud, de Jean, le cordonnier Benoit GAVAUDAN a été dénoncé par Denis Cartoux, pour avoir été parmi la troupe des Marseillais. Lui aussi est prisonnier à Aix. Mais il a un "garçon", un apprenti, portant le nom de Jean CORDONNIER. Et Jean Cordonnier a été vu alant à Aix avec un « arbressac » (havresac) rempli. Il portait des souliers et une chemise à son « bourgeois », c'est-à-dire à son patron emprisonné. Et la suite va de soi : « Nous, membres du Comité de Salut Public de ce bourg de ROGNES, district d'AIX, département des Bouches-du-Rhône, mandons et ordonnons au Commandant de la Garde Nationale de faire conduire à la maison d'arrêt de ce lieu, et à défaut il sera gardé dans sa demeure, le citoyen Jean CORDONNIER, Garçon chez Benoit GAVAUDAN, prévenu d'avoir porté des effets à son bourgeois à AIX... » Jean Cordonnier avouera avoir « veu » (vu) Benoit Gavaudan.

On comprend que Marie Taÿ, la fille aînée de Jean, qui avait seize à dix-sept ans sous la Terreur, voyageât pendant la nuit, de Rognes à Aix, et vice-versa, pour apporter, chaque semaine, des nouvelles de la maison et des vivres, des vêtements et du linge à son père. Elle ne voulait pas que son absence fût remarquée dans le village.

Et la boucle est bouclée avec le cas du citoyen André BONNAUD fils, Maréchal (ferrand) décrété d'arrestation le 31 Octobre parce qu'il a émigré. Or, c'est une erreur. Il est bien parti, depuis le 7 du courant, mais parce qu'il est allé travailler de son métier à Cavaillon. Il n'a pas émigré. Alors, que faire ?

« Après tout considéré, la Comité de Salut Public arrête qu'il y a lieu d'arrestation contre le « citoien André Bonnaud fils maresal » d'après la dénonciation « qui la fait a trois individus dans le temps de la sy devant secion ». Donc, on reproche à André Bonnaud fils, maréchal ferrand,

d'avoir dénoncé trois individus qu'on est incapable de nommer au temps de la cidevant section. Mis en prison pour avoir soit-disant dénoncé, alors qu'on accueille à bras ouverts les dénonciateurs qui se présentent c'est vraiment un comble 1

Ce comportement odieux, même s'il n'était pas connu dans ses petits détails était inconditionnellement approuvé par le Comité de Salut Public Parisien qui entretenait le zèle des comités locaux par des lettres circulaires. Je cite, en fac-similé, la première et la dernière page de l'une d'elles, qu'on reçut à ROGNES. Les pages 2 et 3 n'ont pas été photocopiées.

Le texte commence par l'apostrophe "Sentinelles de la liberté" et s'achève par cette image héroïco-maritime : "L'ordre révolutionnaire, qui fait déborder la terreur en torrent sur l'hydre des conspirateurs, doit placer la vertu, et par conséquent vous-mêmes, dans le port, tandis aue la tempête tonne sur les têtes coupables et les écrase .... Salut et Fraternité

Signés ROBESPIERRE - BILLAUD-VARENNE - CARNOT - C.A. PRIEUR BARERE - R. LINDET.

Les membres vertueux des comités villageois voisins ne sauraient manquer de correspondre entre eux. Voici la lettre du Comité de Loumarin, envoyée au Comité de Rognes. Le déserteur Hipolyte Carbonel, volontaire de Lourmarin, se cache en territoire rognen, dans la bastide du citoyen CHOC là où il conduit une charrette (sic) Bien sûr, il faut le récupérer et le faire rejoindre son poste (lettre du 3 Prairial an 2 ou 24 Mai 1794)

Lettre Circulaire du Comité de Salut Public Parisien aux Comités de Surveillance Locaux.

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC AUX COMITÉS DE SURVEILLANCE OU RÉVOLUTIONNAIRES.

ARCHIVES

SENTINELLES de la Liberté, la patrie vous remet de nouvelles armes contre ses ennemis. Le décret du 14 frimaire vous assure l'exécution des lois révolutionnaires, et vous en trace l'esprit.

Le peuple français va reprendre l'attitude de l'Hercule. Il attendoit ce gouvernement robuste qui doit raffermir toutes ses parties, qui distribuant dans ses veines la vie révolutionnaire, le retrempe d'énergie, et complète sa force et son à-plomb.

Suivant la nouvelle organisation décrétée par la Convention nationale, toutes les autorités deviennent en quelque sorte des armées révolutionnaires, dont la position est différente, mais qui, agissant chacune dans une direction donnée, pressent avec énergie sur tous les conspirateurs, et leur offrent de toutes parts un front inexpugnable.

Mais, pour suivre un moment cette comparaison, il faut qu'elles gardent réciproquement leur division et leur assiette, qu'elles ne se précipitent point les

Même Lettre Circulaire - Partie finale et Adresse.

L'ordre révolutionnaire, qui fait déborder la terreur en torrent sur l'hydre des conspirateurs, doit placer la vertu, et par conséquent vous-mêmes, dans le port, tandis que la tempête tonne sur les têtes coupables, et les écrase.

L'ordre révolutionnaire fonde votre force; la liberté, qui s'appuie sur vous, vous recommande, par ses intérêts les plus chers, de l'observer.

Salut et fraternité,

Les membres du Comité de salut public,

Signé ROBESPIERRE, BILLAUD-VARENNE, CARNOT, C. A. PRIEUR, B. BARÈRE, R. LINDET.

Aux Citoyens
Composant le Comité de
surveillance
de Nogent
à Nogent

Aux Citoyens
Membres du Comité
de Surveillance
de Rogne

Lourmarin 3 prairial an 2 de la rep. républicaine

Original

ARCHIVES

Citoyens Collègues nous vous faisons passer
la presente pour vous donner connaisance
dun volontaire de la premiere requisition de notre
Commune, qui reside dans votre territoire a une
bastide des beaux lieu chez le Citoyin choc la où
il Conduit une charrette son nom est hipollite
Carbonel nous sommes persuadé d'avance de votre
Republiquanisme et votre zelle pour le bien public
et dans le besoin ou la republique se trouve, que
vous ne negligerés rien a cet egar en le faisant
Conduire a son poste
salut et fraternité
les membre Composan le Comitté
de ~~surveillance~~ de surveillance j. goulin p.t.
ant. franchesquin v.p. j. paris
jh. meynard jh. truphemes
p.r. Reynard s.t.

Au Puy Laparade et Canadet
Ce six floreal l'an 2e de l'ère
Republicain

Liberté Egalité

Citoyens Collegues

nous vous invitons que s'il se trouvoit
de nos volontaires dans votre commune
qui se fussent Refugié comme vont fait
Bien de sest lache volontaire pour ne
pas joindre leur drapeau nous vous
Reitterions l'invitation au nom de la
Loy de les faire arreter et traduire
pardevant le Commissaire de guerre
a aix vous offrant la pareille

Aux Citoyens
Composant le Comité
de surveillance de Lagne
a Lagne

Citoyens L'assemblée de la Société populaire de ce lieu de Rognes vient de délibérer de vous faire passer la lettre du citoyen Fabre et celle du citoyen pelegrin et vous voudrez bien prendre tous les moyens possible pour qu'ils soyent mis en arrestation vu que le citoyen Fabre était président de la ci devant section et le citoyen Pelegrin vice président de la ci devant section vous êtes invité de donner connaissance de ces deux citoyens ci dessus nommés au citoyen accusateur public à marseille et autre autorité constituée vous laissant le tout à votre surveillance espérant que vous ne negligerez rien sur l'objet ci dessus nommé et ont signés qui ont pu

fait à Rognes le 12 germinal an 2e de la Rep. f.s une et indivisible

vice président

antoine vozel sécrétère Bossy

Cartoux Blanc Jurvaud Livio

J. MENARD

Joseph Gouirand Jouis pecout

Jean Joseph Laurens Guerrand Gilly

La Société Populaire de ROGNES exige l'arrestation des citoyens FABRE et PELEGRIN le 12 Germinal An 2.

Quant à ceux du Puy Réparade et Canadet, ex-paroissiens de l'Abbé MARTIN en ce 6 Floréal de l'an 2 (27 Avril 1794) ils demandent sans autre précision d'identité ni de lîeu, le même service au sujet de leurs « lâches volontaires » pour les faire traduire par devant le Commissaire de Guerre à Aix, prêts à agir de même au cas où des déserteurs rognens se trouveraient chez eux.

A Rognes même, la Société Populaire délibérait parfois pour que des citoyens soient arrêtés et signalés à l'Accusateur Public de Marseille (lettre du 12 Germinal An 2 (3 Avril 1794) concernant les citoyens FABRE et PELEGRIN - Président et Vice-Président de la ci-devant Section).

Quand ils reçoivent ces lettres, les Rognens du Comité de Surveillance, toujours officiellement Montagnards, ont vu changer de comportement depuis de nombreux mois. Il n'y a plus de dénonciations individuelles - et la lettre de la Société Populaire est une dénonciation collective - le mérite de ce changement revient à un Aixois, un homme de coeur sûrement, Louis MOREL ou plutôt LIBRE MOREL.

Le 6 Novembre 1791, Louis Morel, d'Aix, Administrateur, avait fait son entrée à l'Assemblée Départementale. Et le 19 Brumaire An 2, soit le 10 Novembre 1793, deux ans plus tard, il se rendait à Rognes, en qualité de Commissaire du Département et exigeait qu'on lui montrât le Registre du Comité de Surveillance de ce bourg, aux fins de vérification. L'ayant lu avec attention, Louis Morel, qui avait modifié son prénom royal en Libre, plus républicain. un jacobin convaincu par conséquent, rendit son verdict. Le voici textuellement : *Nous, Commissaire du Département des Bouches-du-Rhône, et chargé de pouvoir pour la Convention Nationale, avons, en vertu du dit pouvoir, requis le Comité de Surveillance du lieu de Rognes de nous « remetre » leur registre pour en faire la « veriffication », laquelle ayant été faite en présence des membres dudit Comité, avons vu qu'il n'existait qu'une déposition contre les nommés Jean TAY, Jean CAULAVIER. maçon, Jean GIRAUD, Benoit GAVAUDAN, Gaspard PRAVET, Pierre MANDIN, André BONNAUD fils, et comme en vertu de la loi, il faut deux dépositions pour « metre » un cioyen en état d'arrestation, et que, d'ailleurs, les susnommés sont pauvres et chargés de famille, requérons, en vertu de la loi,, ledit Comité de Salut Public de ce lieu, de ne point les faire arrêter, et, au contraire, de les « metre » sous leur sauvegarde.

Fait à ROGNES le 19e jour du 2e mois de l'an 2 de la République Française Une et Indivisible (donc 19 Brumaire An 2 ou 10 Novembre 1793)

Signé LIBRE MOREL Commissaire.

Cette recommandation de Libre Morel ne sera pas suivie d'effet. Mais le len demain, 20 Brumaire ou Il Novembre, la Municipalité, donc surtout

Denis GUION Maire, rappelle au Comité le décret de la Convention Nationale du 27 Vendémiaire de l'an 2 ou 20 Octobre 1793 : il faut remettre aux citoyens dénoncés une copie du procès-verbal contenant le motif de leur détention.

Les membres du Comité de Surveillance renouvellé sont, pour Novembre ou Brumaire, les citoyens

François Barlatier, Président
Antoine Simon Caire
Pierre Honnoré Gaudin
Joseph Roux
Dix en tout Denis Gautier
Louis Blanc
Jean-Baptiste Meinier
Joseph Durand
Jacques Bonnaud
Et Jean-Baptiste Alibert, secrétaire

A partir du 21 Brumaire An 2 ou 12 Novembre 1793, plus aucune dénonciation n'est écrite dans ce registre commencé le 18 Brumaire et achevé le 29 Fructidor de l'an 2. 17 Septembre 1794. A ce moment, Maximilien Robespierre avait disparu depuis le 9 Thermidor ou 27 Juillet, et, avec la mort du plus illustre Jacobin, la période de la Terreur s'était à peu près terminée.

Mais on n'en était pas là, peu après la Toussaint de l'an 1793, dans ces jours brumeux qui avaient justifié ce nom de Brumaire, dans le nouveau calendrier de Fabre d'Eglantine, qu'il allait falloir appliquer désormais.

Chaque soir, les dix du Comité de Surveillance restent plusieurs heures assemblés à. l'Hôtel-de-Ville. Ils attendent les dénonciations mais les dénonciateurs ne viennent plus. Quand il est dix heures du soir, le citoyen Président dit de se retirer. Alors, le secrétaire rédige quelques lignes et ceux qui savent signer écrivent, l'un après l'autre, leurs noms.

Ainsi, le 4 Frimaire An 2 au 26 Novembre 1793, le secrétaire Alibert écrit :

« Ayant resté assemblés pendant plusieurs heures expirées, ne s'étant présenté aucun individu pour faire aucune plainte pour porter atteinte à la République, le citoyen président aurait dit de nous retirer, et avons signé qui ont su » (écrit sceu)

Frimaire passe et voici Nivôse. Jean-Louis MARTIN, le tailleur d'habits, le frère aîné de l'Abbé, de neuf ans plus âgé, est devenu le secrétaire bienveillent du Comité de Surveillance de Rognes. Il écrit le 6 Nivôse An 2 ou 28 Décembre 1793 :

« Il ne s'est présenté aucun individu pour porter aucune plainte contre la République ».

Il y avait intérêt, au Temps de la Terreur, à. ne pas se plaindre de la République, en effet !

Il fallait pourtant inscrire parfois autre chose : on enregistra donc la plainte des Rognens de Valfère contre leurs voisins du « Pui Réparade », coupables, selon eux, d'abîmer les bois limitrophes. Aucun nom n'est cité. La plainte est vague et n'aura pas de suite (4 Pluviose An 2 ou 25 Janvier 1794).

On enregistra aussi la plainte du Commandant de la Garde Nationale contre les déserteurs (7 Pluviose An 2 au 28 Janvier 1794) Ce commandant ne pouvait faire autrement puisqu'il était sommé d'agir par les Supérieurs de ces soldats, volontaires de 1792. Sur cette affaire, nous reviendrons.

Mais il y a tout de même un décret d'arrestation, sans dénonciation, le 28 Nivôse An 2 ou 19 Janvier 1794, contre les nommés FABRE et PELEGRIN, Président et Vice-Président de la ci-devant Section. Les présidences, en ces temps,, durent peu, à l'instar de PARIS, ce qui permet à beaucoup d'exercer ces dangereuses fonctions ! ... FABRE c'est probablement André Fabre, secrétaire très compétent du Conseil Communal, délégué à MARSEILLE le 19 Mai 1793, en compagnie de Jean Caulavier, d'Antoine Cavaillon et Denis Ferry, voyage dont tous quatre étaient revenus charmés 1 Jamais cet André FABRE n'avait été dénoncé mais, en ce qui concerne le second, Amand PELEGRIN, négociant, il avait bel et bien été dénoncé, le 22 Octobre 1793, pendant ce terrible mois d'Octobre rognen de toutes les dénonciations : le tisseur à toile Jean-Louis Allibert l'accusait de l'avoir traité, en Août, de « fameux coquin dont la tête tomberait bientôt », en présence de deux témoins, le lieutenant de grenadiers Jacques Vigoureux et le perruquier Pierre Legros : trois accusateurs, donc plainte recevable !

Pourtant, Amand Pelegrin n'avait pas été arrêté tout de suite, il ne le fut pas, ni Fabre, après le 28 Nivôse An 2 (19 Janvier 1794) puisque la Société Populaire réclama l'application de la sanction le 12 Germinal An 2 (3 Avril 1794).

Or, l'examen du registre du Comité de Surveillance prouve qu'il n'est jamais plus question de ces deux individus, ni en Germinal, ni en un autre mois jusqu'à fin Fructidor. Ses membres ont donc fait la sourde oreille. De plus Amand Pelegrin, de Rognes, acheta l'ermitage de Saint Marcellin pour 400 livres, le 24 Septembre 1796. Donc, il échappa aux conflits de 1793-1794, et tout porte à croire que le mandat d'arrêt ne fut jamais exécuté. Pourtant la lettre de la Société Populaire est signée d'un certain ALLIBERT, son Vice Président ! .... Par prudence, il est vrai,

Amand Pelegrin s'était sauvé : il est considéré comme émigré lors d'une vente de biens nationaux le 8 Fructidor An 2 ou 27 Août 1794 !

Que dire pourtant de ces mandats d'arrêt sans dénonciation, qui se mettent à pleuvoir, un certain 5 Pluviose, justement, 26 Janvier 1794, sur le citoyen ESTIENNE, du ci-devant CABANNE et son domestique, l'identité de ce dernier n'étant pas révélée, ce qui est tout de même étonnant, sur Jean-Baptiste CADET, chirurgien d'âge très mur, frère ainé du prêtre Honnoré Cadet, et enfin sur André BONNAUD, père, cette fois, maréchal ferrand comme son fils du même nom ?

Leurs cas me laisseraient perplexe si je n'avais trouvé que le 29 Germinal An 2 - 20 Avril 1794 - Jean-Baptiste CADET apparut parmi les membres du Comité de Surveillance, fréquemment renouvelé selon l'usage, et que le 18 Floréal An 2 - 9 Mai 1794 - il en devint le Président par élection, charge qu'il garda jusqu'au 6 Prairial - 27 mai - jour où il passa la présidence à François Barlatier, tout en restant membre et en assurant parfois des intérims, comme fit Jean-Louis MARTIN pour la fonction de secrétaire.

Si Jean-Baptiste CADET a échappé, les autres aussi. D'ailleurs, André BONNAUD père ne mourut qu'en 1818. Et que dit l'abbé MARTIN ?

Délicieuse, l'orthographe rognenque des mois révolutionnaires ! Au début du mois, on s'est renseigné..... puis Floréal devient Floral, Prairial, Prérial, Germinal, Jerminal (Meinier secrétaire).

Mais la palme revient à un certain Richaud, qui de Vintose passe à Vaingtoze ! Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Et, bien sûr, en observe le repos décadaire : on reste chez soi les soirs des 10, 20 et 30 de chaque mois ; le jour est sauté, tout bonnement !

Tels sont les "sent-culottes' rognens, plus près de la Comédie que du Drame. Ils nous amuseraient bien, si nous ne nous souvenions pas qu'il y avait, tout de même, sept à huit habitants du village sous les verrous, au Cours Sainte Anne, à AIX ; par bonheur, tous sont morts dans leurs lits, pas sur l'échafaud !

Le sent-culotte rognen a chez lui une pique, bien qu'il ne s'en serve pas. Et cette pique a été forgée par André BONNAUD fils, au temps où Jean TAY était maire, en Novembre 1792. Une année à peine, ressentie comme un siècle probablement...

Le sent-culolte rognen porte sur lui une cocarde tricolore, mais son épouse n'a pas le même empressement à la mettre à son corsage. C'est pourquoi un décret de la Convention du 21 Septembre 1793, jour anniversaire de la proclamation de la République, a été pris pour rappeler aux femmes qu'Il faut porter la cocarde tricolore de la Nation.

Mais le sent-culotte rognen est troublé au fond de son âme. Tout va si vite qu'il a peine à suivre, surtout en matière de religion. En quelques mois, il voit disparaître ses curés, s'évanouir le mobilier cultuel de sa jeunesse et son église paroissiale cesse d'être dédiée à la Vierge de l'Assomption pour devenir un temple de plus d'une déité à la mode, la déesse RAISON.

Dans l'automne de l'année 1793, à neuf jours à peine d'intervalle, moururent les deux curés de ROGNES, l'Assermenté et le Rétractataire, Nicolas TOCHE et Balthazard REQUIER. Le premier mourut à Rognes, dans la maison curiale, le 28 Brumaire de l'AN 2 ou 20 Novembre 1793 ; et le second mourut à Aix, le 9 Frimaire de la même année républicaine ou 29 Novembre 1793. Son domicile, d'après l'abbé MARTIN, est demeuré secret, puisqu'il vivait dans la clandestinité, étant émigré, donc absent pour l'administration. Mais une lettre adressée au Comité de Surveillance par un certain Pierre Paul GAUDIN, Maître Cordonnier, le 23 Nivôse An 2 ou 14 Janvier 1794, semble prouver que ce secret était,, pour les Rognens, celui de Polichinelle.

L'Abbé Réquier finit ses jours dans la petite maison du « citoyen PAYAN », à Aix, lequel était, de son vivant, le propriétaire du domaine de BRES, à Rognes, probablement grâce au bon vouloir de sa veuve, Jeanne-Honorate LYON, veuve Payan-Saint-Martin. Il y fut servi par sa domestique Elisabeth JOURDAN. Il y jouissait d'une bibliothèque et d'un mobilier, dont le déménagement occupa quatre personnes, Laurent Isoird (pour Isoard) Jean-Baptiste Aubert, Simon Aubert et un certain frère Chrysostome Fabre. Mais où portèrent-ils les meubles ? C'était là l'énigme proposée au Comité Policier, dont la réponse est absente. Il ne manquait à l'Abbé Réquier que sa cheminée en bois de noyer, qu'il avait fait démonter du presbytère et confiée à Jérôme Giraud, le maître boulanger, avant de quitter Rognes...

LE BICENTENAIRE
1789-1989

Almanach du Facteur 1989

Janvier

D 1 JOUR DE L'AN
L 2 Basile 01
M 3 Geneviève
M 4 Odilon
J 5 Edouard
V 6 Melaine
S 7 Raymond ●
D 8 Epiphanie
L 9 Bapt. du S. 02
M 10 Guillaume
M 11 Paulin
J 12 Tatiana
V 13 Yvette
S 14 Nina ☽
D 15 Remi
L 16 Marcel 03
M 17 Roseline
M 18 Prisca
J 19 Marius
V 20 Sébastien
S 21 Agnès ☺

Pluviose

D 22 Vincent
L 23 Barnard 04
M 24 Fr. de Sales
M 25 Conv. St Paul
J 26 Paule
V 27 Angèle
S 28 Thomas d'Aquin
D 29 Gildas
L 30 Martine
M 31 Marcelle 05

Février

M 1 Ella
J 2 Prés. du S.
V 3 Blaise
S 4 Véronique
D 5 Agathe
L 6 Gaston ●
M 7 Mardi-Gras 06
M 8 Cendres Ja
J 9 Apolline
V 10 Arnaud a
S 11 N.D. de Lourdes
D 12 Carême ☽
L 13 Béatrice 07
M 14 Valentin
M 15 Claude QT
J 16 Julienne
V 17 Alexis a
S 18 Bernadette
D 19 Gabin
L 20 Aimée ☺

Ventose

M 21 Pierre Damien 08
M 22 Isabelle
J 23 Lazare
V 24 Modeste a
S 25 Roméo
D 26 Nestor
L 27 Honorine 09
M 28 Romain

N. d'or 14, Cycle solaire 10
Epacte 22, Lettre dom. A
Print. 20 mars à 15 h 29 mn

Mars

M 1 Aubin
J 2 Mi-Carême
V 3 Guénolé a
S 4 Casimir
D 5 Olive
L 6 Colette 10
M 7 Félicité ●
M 8 Jean de Dieu
J 9 Françoise R.
V 10 Vivien a
S 11 Rosine
D 12 Justine
L 13 Rodrigue 11
M 14 Mathilde ☽
M 15 Louise
J 16 Bénédicte
V 17 Patrice a
S 18 Joseph
D 19 Rameaux
L 20 Herbert 12
M 21 Clémence
M 22 Léa ☺

Germinal

J 23 Victorien
V 24 Vend. Saint Ja
S 25 Humbert
D 26 PAQUES
L 27 Habib 13
M 28 Gontran
M 29 Gwladys
J 30 Amédée
V 31 Benjamin

Avril

S 1 Hugues
D 2 Sandrine
L 3 Annonciation 14
M 4 Isidore
M 5 Irène
J 6 Marcellin ●
V 7 J.B. de la Salle
S 8 Julie
D 9 Gautier
L 10 Fulbert 15
M 11 Stanislas
M 12 Jules ☽
J 13 Ida
V 14 Maxime
S 15 Paterne
D 16 Benoît-J. L.
L 17 Anicet 16
M 18 Parfait
M 19 Emma
J 20 Odette
V 21 Anselme ☺

Floréal

S 22 Alexandre
D 23 Georges
L 24 Fidèle 17
M 25 Marc
M 26 Alida
J 27 Zita
V 28 Valérie
S 29 Cather. de S.
D 30 S. Déportés

Mai

L 1 F. TRAVAIL 18
M 2 Boris
M 3 Phil./Jacques
J 4 ASCENSION
V 5 Judith ●
S 6 Prudence
D 7 Gisèle
L 8 VICT. 1945 19
M 9 Pacôme
M 10 Solange
J 11 Estelle
V 12 Achille ☽
S 13 Rolande
D 14 PENT./J. D'Arc
L 15 Denise 20
M 16 Honoré
M 17 Pascal QT
J 18 Eric
V 19 Yves
S 20 Bernardin ☺
D 21 Trinité

Prairial

L 22 Émile 21
M 23 Didier
M 24 Donatien
J 25 Sophie
V 26 Bérenger
S 27 Augustin
D 28 F.Dieu/F. Mères
L 29 Aymar 22
M 30 Ferdinand
M 31 V. Vierge Marie

Juin

J 1 Justin
V 2 Sacré-Cœur
S 3 Kévin ●
D 4 Clotilde
L 5 Igor 23
M 6 Norbert
M 7 Gilbert
J 8 Médard
V 9 Diane
S 10 Landry
D 11 Barnabé ☽
L 12 Guy 24
M 13 Antoine de Pad.
M 14 Elisée
J 15 Germaine
V 16 Jean-Fr. Régis
S 17 Hervé
D 18 F. des Pères
L 19 Romuald ☺
M 20 Silvère 25

Messidor

M 21 Rodolphe
J 22 Alban
V 23 Audrey
S 24 Jean-Baptiste
D 25 Prosper
L 26 Anthelme
M 27 Fernand 26
M 28 Irénée
J 29 Pierre/Paul
V 30 Martial

Été le 21 juin à 9 h 53 mn

Photo Tapabor

LE BICENTENAIRE 1789-1989

Almanach du Facteur 1989

Juillet

S 1 Thierry
D 2 Martinien
L 3 Thomas ●
M 4 Florent 27
M 5 Antoine-Marie
J 6 M. Goretti
V 7 Raoul
S 8 Thibaut
D 9 Amandine
L 10 Ulrich 28
M 11 Benoît ☽
M 12 Olivier
J 13 Henri/Joël
V 14 F. NATIONALE
S 15 Donald
D 16 ND Mt Carmel
L 17 Charlotte 29
M 18 Frédéric ☺
M 19 Arsène
J 20 Marina

Thermidor

V 21 Victor
S 22 M.-Madeleine
D 23 Brigitte
L 24 Christine 30
M 25 Jacques Maj. ☾
M 26 Anne et Joachim
J 27 Nathalie
V 28 Samson
S 29 Marthe
D 30 Juliette
L 31 Ignace de L. 31

Août

M 1 Alphonse ●
M 2 Julien
J 3 Lydie
V 4 J.-M. Vianney
S 5 Abel
D 6 Transfiguration
L 7 Gaétan 32
M 8 Dominique
M 9 Amour ☽
J 10 Laurent
V 11 Claire
S 12 Clarisse
D 13 Hippolyte
L 14 Évrard 33
M 15 ASSOMPTION
M 16 Armel
J 17 Hyacinthe ☺
V 18 Hélène
S 19 Jean Eudes

Fructidor

D 20 Bernard
L 21 Christophe 34
M 22 Fabrice
M 23 Rose ☾
J 24 Barthélemy
V 25 Louis
S 26 Natacha
D 27 Monique
L 28 Augustin 35
M 29 Sabine
M 30 Fiacre
J 31 Aristide ●

Septembre

V 1 Gilles
S 2 Ingrid
D 3 Grégoire
L 4 Rosalie 36
M 5 Raïssa
M 6 Bertrand
J 7 Reine
V 8 Nat. V. Marie ☽
S 9 Alain
D 10 Inès
L 11 Adelphe 37
M 12 Apollinaire
M 13 Aimé
J 14 Ste Croix
V 15 Roland ☺
S 16 Edith
D 17 Renaud
L 18 Nadège 38
M 19 Emilie
M 20 Davy QT
J 21 Matthieu
V 22 Maurice ☾
S 23 Constant

5 jours supplémentaires

Vendémiaire

D 24 Thècle
L 25 Hermann 39
M 26 Côme/Damien
M 27 Vincent de Paul
J 28 Venceslas
V 29 Michel ●
S 30 Jérôme

Automne le 23 sept. à 1 h 20 mn

Octobre

D 1 Th. E. Jésus
L 2 Léger 40
M 3 Gérard
M 4 François d'Ass.
J 5 Fleur
V 6 Bruno
S 7 Serge
D 8 Pélagie ☽
L 9 Denis 41
M 10 Ghislain
M 11 Firmin
J 12 Wilfried
V 13 Géraud
S 14 Juste ☺
D 15 Térésa d'Avila
L 16 Edwige 42
M 17 Baudouin
M 18 Luc
J 19 René
V 20 Adeline
S 21 Céline ☾
D 22 Salomé
L 23 Jean de Cap. 43

Brumaire

M 24 Florentin
M 25 Crépin
J 26 Dimitri
V 27 Emeline
S 28 Simon/Jude
D 29 Narcisse ●
L 30 Bienvenue 44
M 31 Quentin

Novembre

M 1 TOUSSAINT
J 2 Défunts
V 3 Hubert
S 4 Charles Bor.
D 5 Sylvie
L 6 Bertille ☽
M 7 Carine 45
M 8 Geoffroy
J 9 Théodore
V 10 Léon
S 11 V. 1918/Martin
D 12 Christian
L 13 Brice ☺
M 14 Sidoine 46
M 15 Albert
J 16 Marguerite
V 17 Elisabeth
S 18 Aude
D 19 Tanguy
L 20 Edmond ☾
M 21 Prés. V. Marie 47
M 22 Cécile

Frimaire

J 23 Clément
V 24 Flora
S 25 Catherine Lab.
D 26 Christ-Roi
L 27 Séverin 48
M 28 Jacq. de la M. ●
M 29 Saturnin
J 30 André

Hiver le 21 décembre à 21 h 22 mn

Décembre

V 1 Florence
S 2 Viviane
D 3 Avent
L 4 Barbara 49
M 5 Gérald
M 6 Nicolas ☽
J 7 Ambroise
V 8 Imm. Conception
S 9 Pierre Fourier
D 10 Romaric
L 11 Daniel 50
M 12 J.F. Chantal ☺
M 13 Lucie
J 14 Odile
V 15 Ninon
S 16 Alice
D 17 Judicaël
L 18 Gatien 51
M 19 Urbain ☾
M 20 Théophile QT
J 21 Pierre Canisius
V 22 Fr. Xavière

Nivose

S 23 Armand
D 24 Adèle
L 25 NOEL 52
M 26 Etienne
M 27 Jean Apôtre
J 28 Innocents ●
V 29 David
S 30 Roger
D 31 Sainte Famille

226

Photo Tapabor

17 août, éclipse totale de lune, en partie visible à Paris.

31 août, éclipse partielle du soleil, invisible à Paris.

Quoi qu'il en soit le décès de l'ex-curé de Rognes ne fut pas déclaré en mairie d'Aix. Et pour cause ! Les déclarants eussent risaué la prison !

Joseph Philippe Nicolas Toche, l'homme de Lambesc, n'avait que 47 ans, il succomba à des calculs rénaux, on disait à la Maladie de la Pierre. Jean Balthazard Réquier, l'homme de Tourves, beaucoup plus âgé, mourut d'apoplexie ou hémorragie cérébrale à l'âge de 72 ans.

Ce qui les rapproche tous deux, qui ne se voyaient plus depuis de nombreuses années - c'est entre 1774 et 1776, pendant dix-huit mois, que Nicolas Toche avait été vicaire à Rognes de Balthazard Réquier, c'est qu'ils purent également apprendre puisqu'en une dizaine de jours les événements majeurs de PARIS parvenaient aux oreilles des Provinciaux, que l'archevêque assermenté de la capitale, Monseigneur GOBEL avait été forcé, par le procureur syndic de la Commune Parisienne, CHAUMETTE, de déposer à l'Hôtel-de-Ville sa croix pectorale et son anneau. Avec tous ses vicaires, il avait dû abdiquer sa prêtrise, ne pouvant qu'éviter d'abjurer la religion catholique, ce qu'on lui avait demandé d'abord. Cet abus de pouvoir, assorti de mascarade anti-religieuse sacrilège, avait eu lieu le 7 Novembre 1793, et, dès le 10 Novembre, Chaumette avait organisé à Notre-Dame, la fête de la Déesse Raison. Balthazard REQUIER dut en être d'autant plus certain d'avoir fait le bon chaix, mais il y avait de quoi mourir désespéré pour un prêtre rouge comme Nicolas TOCHE. Du moins la mort dans sa maison curiale de Rognes lui évitait-elle d'avoir à se déprêtriser au cas où, comme cela se produisait toujours, l'exemple parisien serait suivi dans les villages.

Nicolas mort, son demi-frère Mathieu TOCHE - fils de Dorothée ESPIGUE alors que Nicolas était fils de Jeanne JOURDAN - se présenta le lendemain 29 Brumaire au Maire Denis GUION, afin de vérifier l'inventaire des effets de la Maison Curiale et de la sacristie et de recevoir une décharge. Le Maire GUION, Alphonse Durand et François Barlatier, du Conseil Général de la Commune allèrent vérifier avec lui, et il n'y eut aucune contestation, ni d'un côté, ni de l'autre. Mathieu Toche faisait partie, depuis un mois environ, du Directoire du District d'AIX, et, l'avant-veille - 27 Brumaire An 2 - 19 Novembre 1793 - il avait signé, avec ses collègues de ce Directoire, la commission du citoyen DUPRE, pour l'exécution de la descente des cloches des églises.

Dans la Maison Curiale, il resta le citoyen Jean Joseph GILLY, Vicaire, qui devient Procuré de la Commune. Il avait un frère aîné, Jacques Auxille GILLY qui vint l'aider en devenant son vicaire. Procuré, cela veut dire qu'il fit fonction de curé, mais sans l'être officiellement. Et pour cause ! Il n'y avait plus d'évêque constitutionnel des Bouches-du-Rhône ! Le clergé contitutionnel des Bouches-du-Rhône, à commencer par l'évêque Charles-Benoit ROUX était dans le colimateur des Montagnards Parisiens pour avoir pactisé avec l'insurrection fédéraliste de Marseille, et

par conséquent, il était en pleine décomposition. Le décret du 23 Brumaire An 2 - 13 Novembre 1793 - appelait les ecclésiastiques à la déprêtrisation !

Des deux frères GILLY, Joseph Mathieu MARTIN dit qu'il ne sait rien de leur origine, et il pense que Jacques Auxille, l'aîné, n'était pas prêtre. Difficile à dire, car il signa tout de même GILLY Prêtre dans le Registre des Délibérations Municipales. Il est vrai que c'était pour la dernière fois...

« Cejourd'hui 17 Germinal An second de la République Française Une et Indivisible (8 Avril 1794) le Conseil Général de la Commune assemblé en séance publique, présent le citoyen GUION, Maire ... etc... le citoyen Jean Joseph GILLI, prêtre, procuré de cette commune, âgé de 26 ans, est comparu au présent conseil et a déclaré se démettre sincèrement de sa qualité de procuré.

Et a signé GILLY prêtre

Et à l'instant est comparu le citoyen Jacques Auxile GILLI, Vicaire de cette même commune, âgé de 28 ans, lequel a déclaré se démettre de sa qualité de vicaire et renoncer à toutes les fonctions écclésiastîques.

Et a signé GILLY Prêtre

Le 28 Prairial An 2 ou 18 Juin 1794, Jacques Auxille GILLY, âgé de 28 ans, épousait à AIX Marie Rose Hélène GUIGOU, fille d'instituteur, qui n'en avait que seize. Le marié signa GILLY Instituteur.

de la Maison commune, qu'à cette cérémonie de la Révolution, sur lequel les futurs époux, leurs père et mère de l'épouse résident, sans qu'il y ait eu d'opposition après que lecture a été faite tant de la dite publication, que des extraits des actes de naissance de chacun des futurs conjoints, dans lesquels il résulte que le citoyen Jacques Auxille Gilly, est né à Fayance le neuf Mars mil sept cent soixante six, et la citoyenne Marie Rose Hélène Guigou, est née en cette commune le huit Septembre mil sept cent soixante et dix sept, après avoir reçu le consentement dudit citoyen Jean Baptiste Guigou, père de la future conjointe, ainsi que sa présence et en celle des témoins à haute voix, se prendre mutuellement pour époux, ensuite de laquelle déclaration moi dit officier municipal, en même présence que ci-dessus, ai prononcé au nom de la loi, que le citoyen Jacques Auxille Gilly et la citoyenne Marie Rose Hélène Guigou, étant unis en mariage, et j'ai dressé le présent acte que j'ai signé avec les époux, le père de l'épouse, et les quatre témoins, la mère de l'épouse ayant dit ne le savoir de ce enquise.

Guigou Gilly ainé titulaire

Guigou Antoine Guigou

Boyer

B. Touche pourret

Gaspard Offui.

30

Fin de l'Acte de mariage de Jacques Auxille GILLY, ex-prêtre de ROGNES

Gendre d'instituteur, il se recyclait dans l'enseignement primaire, c'était tout naturel.

Cet acte de mariage qui se trouve aux Archives Communales d'Aix, à la rue du Cancel, précise que le citoyen Jacques Auxille Gilly est né à FAYANCE, (FAYENCE aujourd'hui) dans le département du Var, le 9 Mars 1766 et qu'îl est le fils de-Joseph GILLY, Cultivateur, et de Marie Anne VARRION, domiciliés à FAYANCE.

Les GILLY étaient donc des Varois, comme les MARIA, comme les REQUIER et leurs parents de laborieux agriculteurs de village.

Quant à Jean Joseph GILLY, il ne figure pas sur les registres de mariage d'AIX des ans 3,4,5,6. Il n'avait d'ailleurs pas renoncé à toutes les fonctions ecclésiastiques comme son frère.

Mals il ne figure pas non plus sur des listes de prêtres ayant prêté serment de fidélité à la Constitution de l'An 3. pour reprendre l'exercice du culte après la Terreur, sous certaines conditions.

Ce qui est sûr, c'est que la double démission du 17 Germinal An 2 privait la communauté de Rognes de tout prêtre officiel. Il n'y avait plus de culte public catholique dans le village. A MARSEILLE, l'évêque du département des Bouches-du-Rhône, Monseigneur Charles Benoit ROUX, avait été condamné à mort le 13 Germinal An 2 - le 2 Avril 1794 - quatre jours avant. Il avait organisé des prières publiques et une procession pour le succès de l'armée des Marseillals. Peut-être son exécution a-t-elle incité les Gilly à prendre leur décision.

Donc, tout le clergé catholique, le constitutionnel comme le réfractaire, était désormais interdit, et nous pouvons rejoindre Jean Balthazard REQUIER à AIX, où il vient de mourir ce 9 Frimaire An 2 - 29 Novembre 1793.

Son portrait bien connu de la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville de ROGNES donne cette date pour le jour de sa mort, mais aucun acte de décès le concernant ne figure dans le registre aixois pour ce jour. Car il aurait été dangereux, en pleine Terreur de se déclarer le voisin d'un prêtre insermenté qu'on n'aurait pas dénoncé à la police.
Donc, ses funérailles ne pouvaient être que clandestines, contrairement à celles de Nicolas Toche. Il n'y a pas à s'en indigner, puisqu'on enterrait un mort qui n'était pas censé être là. Un cimetière normal n'était pas possible.

Il dut être bien embarrassé, le jeune vicaire qui, à Aix, le voyait souvent et lui administra les derniers sacrements. D'autant plus aue lui non plus ne tenait pas à être remarqué. L'Abbé MARTIN qui nous en parle ne dit pas qu'il était son neveu. Ce n'est donc pas Joseph REQUIER, mais, très

probablement ce jeune Denis DELAPEYRE, de Cucuron, qui logeait rue Villeverte, chez la citoyenne Isoard, qui fut la première à demander et à obtenir la cure de Rognes après la Terreur, mais en 1800 seulement, et qui s'effaça, en 1802, devant Joseph Réquier, plus âgé que lui.

Le curé mort ne risquait rien, mais le jeune vicaire risquait tout. Peu soucieux de se retrouver incarcéré, il trouva une solution. Il obtint d'un « brave homme » qu'il acceptât de l'enterrer à LUYNES (LOUINE écrit l'abbé MARTIN) dans un- champ qui lui appartenait. « Il fut convenu avec le vicaire que le corps serait mis dans une caisses sur une charrette recouverte de fumier, que l'on sortirait de la ville de très grand matin, tous les deux déguisés en paysans. Ce fut exécuté sans accident.

« Le brave homme qui donna à M. Réquier la sépulture, poursuit l'Abbé MARTIN marqua la fosse où il fut ensevelit et le corps y resta jusqu'à la Restauration, où il fut transporté à Rognes, dans l'église paroissiale ». La date précise du transfert n'est pas dite, et l'inscription qui le rappelle ne porte que ces mots : "Cy git Jean Balthazard REQUIER, Curé de ROGNES, mort à AIX en Novembre 1793. le souvenir de ses vertus et de ses bonnes oeuvres sera éternel dans cette paroisse. »

Il ressort de cette anecdote que Louis Denis Delapeyre fut protégé par une couche de fumier. Un autre jeune ecclésiastique, encore plus engagé dans la résistance catholique que lui, fut sauvé par un tas de fumier. Et si je raconte son histoire c'est parce qu'étant né à Tourves, comme Balthazard et Joseph Réquier, il lui arriva cette aventure à BOUC, aujourd'hui Bouc-Bel-Air, entre Aix et Marseille, BOUC, fief des marquis d'ALBERTAS et qui prit leur nom sous l'Anclen Régime et la Restauration, parce que M.d'ALBERTAS ne voulait pas être aussi Monsieur de BOUC ! BOUC, où possédait donc un domaine le « citoyen ALBERTAS » de Rognes et qui fut un centre de culte catholique exacerbé sous la Terreur. « On y venait des villages voisins, conte l'Abbé CONSTANTIN, de Simiane, de Marignane, pour y rencontrer des prêtres réfractaires et royalistes, dits Prêtres du Sacré Coeur, le Sacré Coeur étant l'emblème des Vendéens et des Chouans. On s'y confessait du péché d'avoir acheté des biens nationaux, c'est-à-dire des biens volées en promettant d'en consacrer le revenu, ou le prix payé, à de bonnes oeuvres. Le Vicaire Général Apostolique, l'Abbé REIMONET y venait souvent, et a écrit ses souvenirs de ce temps-là. »

Monseigneur de BOISGELIN de CUCE (Jean de Dieu Raymond) 1752 - 1804, l'Archevêque d'Aix d'Ancien Régime, restant prudemment hors de France avait nommé Vicaire Général Apostolique des Diocèses de Marseille, d'Aix, de Fréjus et de Toulon cet abbé Reimonet, qui, plus courageux que son supérieur, les parcourait incessamment à travers mille dangers. "Parmi ces courses bardîes, poursuit l'abbé CONSTANTIN (les Paroisses du Diocèse d'aix - 1890) en voici une, celle commencée le 6 Octobre 1794, de Marseille à Aix. Il était accompagné d'un catéchiste, l'abbé Paul d'ASTROS. Arrêté à Marseille et conduit à Aix par

les gendarmes, ses geôliers lui font passer une nuit à Bouc, dans une chambre solidement verrouillée. Paul d'Astros, au milieu de la nuit ouvre la fenêtre et mesure du regard le grand espace qui le sémare du sol. Y voyant un épais fumier, il s'élance, ne se fait aucun mal et s'enfuit."Fin de citation.

Paul Thérèse d'ASTROS, né à TOURVES alors du diocèse d'AIX, en 1772, ordonné prêtre à MARSEILILE en 1793, âgé de 22 ans lors de son aventure, assista Monsieur Reimonet dans ses périlleuses missions. Il devait prendre part aux négociations du Concordat. Evêque de Bayonne en 1820, Archevêaue de Toulouse en 1830, il mourut Cardinai à Toulouse en 1851.

Il semble évident que Jean Baptiste d'ALBERTAS, qui avait acheté la Terre de ROGNES, était à BOUC en relations respectueuses et probablement amicales avec ce courageux abbé Reimonet et son jeune second, le non moins courageux Paul d'Astros. Il paraît normal, par déduction, que, dans le village de Rognes, il y eut, autour de cet homme important, qui possédait le château et y venait, avec sa famille et ses gens, un parti royaliste souterrain, qui préférait ne pas dire son nom, et des catholiques romains pratiquants,, qui pratiquaient comme ils pouvaient et sans trop en parler, selon l'Abbé MARTIN. Il y avait des maisons où l'on disait des messes clandestines, et des prêtres qui y étalent reçus. Ils allaient la nuit de préférence, visiter les malades leur donner les sacrements. Avertis, ils disparaissaient quand il y avait danger d'être pris, et ils reparaissaient ensuite.

Mais qui étaient-ils ? Joseph Mathieu MARTIN ne les nomme pas, et pourtant, quand il écrit et remet son ouvrage en mairie de Rognes, le frère du Roi Martyr est Roi de France, l'Union du Trône et de l'Autel a été rétablie, et il n'y a plus aucune raison de cacher d'aussi bonnes actions passées. Ou plutôt je n'en vois qu'une, l'humilité chrétienne.

Qui étaient-ils ? Honnoré CADET sûrement, Denis DELAPEYRE probablement puisqu'il n'était pas loin, Barthélémy MARIA, non, il était nonagénaire et moribond en 1793, Joseph REQUIER, absent au chevet de son oncle mourant, c'est peu probable. Paul d'ASTROS est-il venu ? Fut-il reçu au château ? Pourquoi pas ? On peut rêver...Sans oublier Victor DIOULOUFET et Cézaire GIRAUD, autres jeunes prêtres...

Et une question vient à l'esprit : où donc était Joseph Mathieu MARTIN lui-même ? En émigration, bien sûr, officiellement. Mais en réalité ? Vivait-il dans un couvent italien, loin de sa Provence natale, ou se cachait-il dans les environs de Rognes ? Visitait-il Jean louis son frère, le maître tailleur le secrétaire du Comité de Surveillance ? Dans le tombeau Il a emporté son secret. Cependant, Madame Raphaële PARRAUD, dont la famille fut apparentée à celle de l'Abbé, pense qu'il n'a pas dû être loin.

Ce qu'il dit cependant, c'est que les autorités du village, en gens de bien, fermaient les yeux sur les pieux agissements nocturnes. Ce qui nous ramène à DENIS GUION, le Maire de Rognes sous la Terreur, et à ses collaborateurs du Conseil Municipal.

Le 26 Mars 1793, Nicolas Toche avait demandé que l'on réparât le toit de l'église paroissiale, ainsi que les cloches, difficiles à mettre en branle et, sur l'avis de Jean-Antoine Cavaillon, Procureur de la Commune, promesse avait été faite de réparer le plus tôt possible. Le 19 Septembre 1793, on envoyait au Département l'état des dépenses prévues, un devis de 260 livres pour le couvert de l'église paroissiale assorti d'un devis de 1000 livres pour le couvert de la chapelle des Pénitents, encore plus endommagée laquelle servait, comme l'on sait, de lieu de réunion à la Société Populaire.

C'est dire que le Conseil Municipal de Rognes n'avait rien contre les églises, quel que fut leur usage d'alors, même si, le 9 Frimaire, pendant que Balthazard Réquier expirait à Aix, le Conseil décidait, sur l'injonction d'un arrêté reçu la veille, de célébrer le décadi à partir du lendemain 10 Frimaire An 2 - 30 Novembre 1793 - par une fête civique sur la place de la Liberté, ex place de la Fontaine, avec chants et hymnes...

Mais on comprit bientôt que, loin de réparer les cloches du village, on allait devoir les livrer au plus triste des sorts....

Le 21 Frimaire An 2 - 13 Décembre 1793 - on enregistra le décret du Comité de Salut Public de la Convention Nationale portant « qu'il ne sera laissé qu'une cloche par paroisse. » Puis on laissa courir. Trois mois passèrent. Mais le 3 Germinal An 2 - 25 Mars 1794 on reçut une lettre comminatoire à laquelle on fit la réponse suivante : « les cloches furent descendues le 24 Frimaire - 16 Décembre - par le citoyen DUPRE, Commissaire Député à cet effet, mais la Municipalité attendait des ordres ultérieurs pour leur transport ».

Le 12 Germinal An 2 ou premier Avril 1794, Pierre Porte et Joseph Fournillier transportèrent à Aix, sur deux charrettes, les cloches de la Commune et le citoyen Tournel, garde magasin du District, les reçut. Elles furent pesées et leur poids était de 26 quintaux 98 livres d'airain, et le fer « adjoint à icelles » de 4 quintaux. Plus de trois tonnes en tout ! On dut payer 11 livres 12 sale et 6 deniers aux citoyens Porte et Fournillier poux le transport, « la voiture des dittes cloches et fer » et 2 livres 10 sols pour les droits du peseur 1

Selon Marie TAY (car les documents officiels se moquent bien des noms des cloches) des quatre cloches du clocher de l'église paroissiale, on dut sacrifier Marcelline et la Merlussière, mais on put cacher Denise, fondue en 1727, et l'on garda officiellement Marie (Mario Sauvo Terro) la plus grosse de toutes, capable de se faire entendre en tous points du terroir. Ces deux dernières cloches survécurent à. la Révolution, tandis

que le souvenir de Marcelline s'est perpétué par la Marcelline de la Chapelle de Saint Marcellin, sinistrée en 1909, rétablie en 1994.

On put garder aussi la cloche de Saint Etienne, que Jean TAY avait fait placer sur l'Hôtel-de-Ville. La précaution qu'il avait prise se révéla payante.

Mais on dut livrer la cloche de la chapelle des Pénitents et celle de Saint Denis. Un courrier spécial fut pourtant fait par les Frères et Amis de la Société Populaire aux Administrateurs du District d'Aix, spécifiant que "cette petite cloche faisait comprendre le rendez-vous pour les affaires de la République » aux laboureurs dispersés dans le terroir !

Mais la République n'avait pas besoin de cloches, elle avait besoin de canons en ce temps-là !
(Voir deux lettres jointes concernant cette cloche).

Après le départ des Frères Gilly, le 17 Germinal An 2 ou 8 Avril 1794, plusieurs lieux qu'ils avaient occupés se trouvèrent vides, la Maison Curiale, l'Eglise Paroissiale, la Sacristie. Sur la porte de cette dernière, les scellés furent apposés par le citoyen Granon, Juge de Paix, en présence des citoyens Cavaillon, Agent National, Denis Guion, Maire et Simon Valleye Notable. On discuta alors, au sein de la Société Populaire, pour savoir quel parti il fallait tirer de ces lieux inoccupés pour qu'ils ne soient pas inutiles, et la délibération municipale du 23 Germinal An 2 - 14 Avril 1794 - nous apprend ce qu'il en advint. La voici, à peu près intégralement

Lettre des Frères et Amis de la Société Populaire écrite aux Administrateurs du District d'Aix, dans le but de garder leur cloche.

Citoyen administrateur

tous les frere et ami de la Societé
populaire Republicaine Seante de
Roques on pris une Sage deliberation
pour obtenir auprés des administrateur
du distritcs de vouloir bien nous acorder
de remetre la petite Cloche qu'il y
etoit quelle nous est dune tres grande
utilitez pour asembler les Citoyen a sa
lieu destinez et que a lacasion quelle nous
manque Rien de Citoyen ne peut Compre
dre le Rende vous pour les affaire d
jacque Bonnard la Republique tres interesantes pour
Secretaire les affaire de la generalitez
urgence du President

Le Maire GUION appuie la demande précédente.

Roquemaure

Aux Citoyens Administrateurs du District d'Aix.

Citoyens administrateurs.

Les membres de notre Société populaire viennent de nous inviter d'appuyer auprès de vous leurs demande de la cloche qui servoit pour appeller les citoyens à leurs jeunes et qui a été descendue et déposée dans la municipalité par un commissaire nommé pour la descente des cloches nous vous en conséquence vous attestons que cette cloche est d'un usage très nécessaire pour faire joindre nos citoyens et surtout ceux des campagnes, du fruit des dites jeunes de ladite société, et sollicitons votre authorisation pour son établissement.

Fait à Roquemaure le dix sept Nivose
l'an second de la République française une et indivisible

Guion Maire

Jadin off.re Roche off.ll

Carvellyon agent national

Pinas notable

Redeyre n.

Valence notable

Girard pro gref.

Ce jourd'hui 23 Germinal An Second de la République Française Une et Indivisible, ont été présents les citoyens Guion, Maire, Cavaillon, Agent National, Louis Autran, André Vachier, Simon Valleye, Officiers Municipaux, Jean Joseph Caire, d'Estienne, Alphonse Durand, Nicolas Valence, Théophile Granon, Joseph Mathieu Pin, Honnoré Parraud, Notables...

Deux membres de la Société Populaire de cette Commune ont présenté au Conseil une réquisition, visée et approuvée par le Comité de Surveillance, ayant pour objet d'ériger la cy-devant église paroissiale en TEMPLE DE LA RAISON et de transférer en la cy-devant Maison Curiale, les séances du présent Conseil, des Officiers Publics (chargés de l'état-civil) le logement de l'officier Trompette de cette Commune (Jean Baptiste REY, comme on sait) et de laisser la présente maison à l'usage du Comité de Surveillance, de la Police Correctionnelle et des Ecoles Publiques (toujours cette cohabitation du judiciaire et de l'éducatif. déjà vue à propos des petites filles).

le Conseil a arrêté que la cy-devant église paroissiale sera érigée dès aujourd'hui (ce fut donc le 14 Avril 1794) en TEMPLE DE LA RAISON, qu'à toutes les décades (les 10 - 20 - 30 de chaque mois républicain) la Municipalité y enverra un ou plusieurs de ses membres pour y faire, à l'heure de dix du matin, lecture de la Déclaraticcn des Droits de l'Homme, de la Constitution (c'est celle de l'an 1, votée par la Convention le 24 Juin 1793 et aussitôt remplacée par le Gouvernement Dictatorial Révolutionnaire jusqu'à la paix) lecture aussi des décrets (de ce gouvernement). Les membres de la Société Populaire et tous les autres citoyens de la Commune seront invités de s'y rendre pour profiter des fruits des dites lectures et s'instruire sur les principes du Gouvernement Républicain.

Le même Conseil, considérant que la présente Maison Commune est insuffisante pour tous les usages que le bien de la chose publique et les circonstances nécessitent, a arrêté de transférer ses séances à la cy-devant maison curiale, d'y désigner une salle pour l'Officier Public, une autre pour les membres du Comité de Subsistance (ceux des Conseillers Municipaux plus spécialement chargés de l'approvisionnement en céréales), d'y transférer pareillement les archives et papiers de la Commune, d'y fixer le logement de l'Officier Trompette de la Commune, et de laisser la présente maison à l'usage du Comité de Surveillance, de la Police Correctionnelle et des Instituteurs, le tout sous l'autorisation de l'Administration du District, à laquelle il sera envoyé extrait de la présente délibération.....

C'est ainsi que NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION fut remplacée par la RAISON à ROGNES. Mais il n'y eut pas de sacrilège. Dès le départ des prêtres, dit l'Abbé MARTIN, « pour éviter que les autels ne devinsent la proie du vandalisme, on eut la précaution de les faire « démolir » (c'est-

à-dire démonter) Pendant la nuit. Ils formèrent à l'entrée du choeur une sorte de barrière qui masquait le Grand Autel. Il ne resta plus rien dans le corps de l'église que la chaire. Cette opération finie, l'église fut fermée et la Mairie en eut les clefs. » Par autel, Joseph MARTIN entend nous parler des rétables, si nombreux, et parvenus jusqu'à nous.

C'est donc monté en chaire que le délégué de la Municipalité égrenait le nouvel Evangile. En bas se trouvaient les Frères et Amis, plus ou moins nombreux, plus ou moins attentifs .... On fermait à clef d'un décadi à l'autre.

Il n'y eut pas de sacrilège, mais à PARIS non plus, le maître de la France, Maximilien ROBESPIERRE n'en voulait plus. Plus de mascarade antireligieuse où que ce fût. Disciple de Voltaire et de Rousseau, il rejeta l'Athéisme et fit du Déisme la religion officielle de la France. Il fit décréter par la Convention, le 18 Floréal An 2, que le Peuple Français reconnaissait l'existence de l'Etre Suprême et de l'immortalité de l'Ame. Pour adorer ce Dieu, que les catholiques appelaient Dieu le Père, il fallait pratiquer "les devoirs de l'Homme", c'est-à-dire, « la vertu » faite d'honnêteté et de dévouement au pays".

Ce décret du 7 Mai (18 Floréal) institua la Fête de l'Etre Suprême, que Robespierre présida à Paris, le 8 Juin. Selon le Calendrier Républicain, c'était le décadi 20 Prairial An 2. Il n'est pas de notre sujet de la raconter ici, mais il faut pourtant souligner que la statue de l'Athéisme y fut publiquement brûlée.

Robespierre succomba le 9 Thermidor An 2 - 27 Juillet 1794 - mais la religion qu'il avait voulue lui survécut jusqu'au Concordat, religion officielle du Directoire, qui tolère aussi, avec des hauts et des bas, la religion catholique, dans la mesure où ses prêtres acceptent par un serment le régime républicain, rejetant ainsi tout royalisme. Cette religion officielle était honorable. Elle fut discréditée par son nom ridicule, alors aue Déisme était si simple : la THEOPHILANTROPIE ! Nom venu du grec, trop long, donc pédant. Il contient pourtant l'amour de Dieu et des Hommes.

L'Abbé MARTIN connaît la Théophilanthropie ; il en emploie le nom, mais il l'écrase de son mépris, les autres prêtres rognens aussi, sans aucun doute.

Le peuple de Rognes préféra également sa religion ancestrale. D'ailleurs, la moralité douteuse de tant de politiciens révolutionnaires, les « fripons » de l'Incorruptible Robespierre, ne pouvait que faire échouer cette alternative au Christianisme.

D'autant plus que la guerre à soutenir en tant de lieux contre les ennemis du dehors de l'ordre nouveau français creusait des gouffres financiers. En Floréal (Mai) les Rognens furent invités à sacrifier leurs

objets cultuels, désormais inutiles, à la Patrie. La lettre des administrateurs du District d'Aix ne souffrait pas de retard. Elle n'était, d'ailleurs, que la conséquence de l'arrêté du Représentant en Mission MAIGNET du 7 Germinal, (29 Mars).

Aix 3 Floréal de l'an second de la République Une et Indivisible, (24 Avril 1794).

« Les besoins du département, Citoyens, exigent impérieusement que vous apportiez votre argenterie dans trois jours au plus tard .... Dans le cas où vous négligeriez de vous conformer à la présente, l'administration vous prévient qu'il sera envoyé des Commissaires aux dépens des Officiers Municidaux qui auraient négligé d'en faire l'envoi. »

Les Administrateurs du District d'Aix
Signés RICARD - CHARDIGNY et TOCHE (Ce dernier était Mathieu, le frère du défunt curé).
On dut obéir. Le Juge de Paix GRANON leva les scellés de la sacristie. Jérôme GIRAUD et François BARLATIER assurèrent le transport exigé.

On livra ce qui fut mentionné dans la lettre qui tint lieu de reçu du 8 Floréal An 2 - 29 Avril 1794. SAVOIR :

Un Ostensoir, son croissant, trois calices, trois patènes, un ciboire, deux boites, un encensoir, sa navette et sa cuiller : le tout pesant 23 marcs et une once, soit environ 11 kilogrammes.

Plus un placage de Croix de Procession pesant 4 marcs et 7 onces, environ 2 Kilogrammes.

Plus, provenant de Chapelle des Pénitents, un calice avec sa patène, un ostensoir avec son croissant, pesant 3 marcs ou 1 K. 500,

Plus, de la Confrérie de la Sainte Vierge, un poisson, deux claviers avec deux chaînes, deux couronnes et un sceptre, quatre grains, pesant 2 marcs, 6 onces, 4 gros, soit environ 1 Kilo 500

Cet envoi pesait donc en tout 32 marcs 14 onces 4 gros. Ce qui fait à peu près seize Kilos.

Cette fois, les administrateurs du District d'AIX Simon et Bompard signèrent mais, en première position, il y avait à nouveau Mathieu TOCHE.

C'est ainsi, conclut l'Abbé MARTIN, qu'on dépouillait les églises Bien sûr, du moins, pouvait-on espérer, ce sacrifice était demandé pour une bonne cause, la fin de la Guerre avec l'Etranger. Ce qui nous amène à nous occuper des citoyens rognens aux Armées.

lis sont, ces citoyens rognens, incorporés à ce qui est glorieusement connu sous le nom d'ARMEE D'ITALIE. Et l'homme qui en sera le fleuron, la vedette, se révèle, encore que bien modestement par rapport à la suite de son histoire, en ce mois de Décembre 1793 qui le vit, jeune capitaine d'artillerie du général Dugommier, qui a son boulevard à Marseille, se distinguer dans la reprise, sur les Anglais, de TOULON bientôt Port-la-Montagne. La place tomba le 19 de ce mois-là. De capitaine, Napoléon BONAPARTE devint directement GENERAL DE BRIGADE. Il était le protégé d'Augustin Robespierre, Représentanl en Mission. Dugommier se laissa forcer la main, et aurait dit, désabusé :"Cet officier, si on ne l'avance pas, s'avancera tout seul." Il n'était pas rognen, ce militaire, comme on le sait. mais corse.

La place des Rognens au sein de l'armée d'Italie est modeste, certes, mais ils participent cependant, en ce printemps 1794, à l'occumation du Comté de Nice, pris aux Piémontais, victoire dont Jean TAY était si fier et si heureux à l'automne 1792, qu'il en fit illuminer Rognes. Dix-huit mois plus tard, quelques Rognens sont dans l'arrière pays niçois, à Luceram à l'Escarène, sur le Paillon de Luceram, à 665 mètres d'altitude.

« De CORRASA, le 22 Ventôse de l'An 2 au 14 Mars 1794, le citoyen FABRE Fils Ainé écrit une lettre à ses chers concitoyens de la Société Populaire de ROGNES. C'est d'abord pour rassurer André TOURRET, Jacques ROCHE, Jean REVEILLET et la citoyenne MICHEL - ce qu'il écrit MICHELLE- - dont nous ne saurons pas le prénom, sur la santé et le moral de leurs enfants respectifs. Les nouvelles sont fraîches et bonnes. Il écrit : « Hier, je fus pour affaire concernant l'armée, et, passant à LUCERAM, je vis Tourret, « avec qui nous conférâmes quelque tems ». Il se porte très bien et il a bien bon air sous l'habit militaire, et il est , en outre, bon soldat ; de là, il me faut aller à l'ESCARENNA, où je vis Réveillet et le petit Roche, qui sont gras tous deux comme des moines. Je me suis informé de Michel et on m'a dit qu'ii était bien portant. Je vous prie, mes concitoyens, de tranquilliser les pères de famille sur le sort de ses (mis pour leurs) enfants ... »

Ce FABRE Fils Aîné est le secrétaire en chef, depuis près d'un mois, de la 165e Demi-Brigade de l'Armée d'Italie et il appartient à son premier bataillon. Il est évident aue les soldats d'occupation ne sont pas ceux qui souffrent.

Après ces mots rassurants, le ton de la lettre du citoyen-soldat FABRE Fils Aîné change du tout au tout. C'est de sa propre mère qu'il parle. On lui a refusé du blé pour sa subsistance, sous le prétexte que lui, son fils, « s'était émigré ». « Détrompez-vous, mes chers concitoyens, je suis trop attaché à ma patrie et je déteste trop les monstres couronnés pour aller habiter leurs pays. Je ne désespère pas d'y aller, mais ce ne sera qu'avec les armes à la main et en versant mon sang, s'il le faut, pour les terrasser. Voilà. quels sont mes principes.... que je conserverai jusqu'au tombeau. »

Le citoyen-soldat FABRE Fils Ainé souhaite que le blé qui est dans son grenier soit en partie donné à sa mère et à sa soeur pour leur subsistance, et que le restant soit distribué aux pauvres agriculteurs rognens chargés de famille. Quant à lui, il n'a besoin de rien. « Soyez persuadés, mes amis, conclut-il, qu'il y a beaucoup plus de satisfaction d'être dans les armées et mourir au champ de bataille, que de rester dans son pays et mourir dans son lit, du moins en fermant la paupière, on a la douce satisfaction de dire : « Je meurs pour la Patrie. »

Salut et Fraternité

Mes chers concitoyens,
FABRE Fils Aîné Républicain jusqu'à la mort.

Qui donc était ce FABRE Fils Alné ? Le fils ainé d'André FABRE, décrété d'arrestation pour girondinisme à ROGNES le 28 Nivôse An 2 ou 19 Janvier 1794, André FABRE lui-même, réfugié à l'armée pour éviter les poursuites ? Il était secrétaire, déjà l'année 1793, jusqu'au coeur de l'été, à l'Assemblée de ROGNES. Et on l'accuse de « s'être émigré ». Les deux hypothèses expliquent la confiscation de la récolte de blé, dont souffre la partie féminine de la famille.

Mais plus vraisemblable est la seconde, tant le ton général de la lettre est celui d'un plaidoyer. Et le seul André FABRE de la Société Populaire de ROGNES n'a que trente et un ans en 1792, donc trente trois en 1794, âge où il est difficile d'avoir un fils ainé soldat. Il n'est pas jusqu'à cette mort sur un champ de bataille, plus douce assurément que l'exécution capitale à ORANGE, si ce n'est pas possible d'échapper ! Il faut dire aussi qu'Etienne FABRE fut le premier engagé, à l'armée du MIDI ou d'ITALIE, d'une liste de quinze grenadiers fournis par la Garde Nationale de ROGNES le 29 Septembre 1792. Il avait alors 44 ans ! Quoi qu'il en soit, il mérite bien d'être, pour la postérité, le Soldat de l'An 2 Rognen ce FABRE Fils Aîné, qui n'a pas voulu écrire son prénom !

La lettre ne parle que de soldats au repos. Il y eut, un mois plus tard, dans le secteur, du 8 au 10 Floréal An 2, soit du 29 Avril au Ier Mai 1794, un combat fameux. En un lieu encore aujourd'hui impressionnant : la forteresse piémontaise de SAHORGE, au-dessus de la gorge de la ROYA, qui coule au fond du précipice que domine la place. Depuis 1945, cette haute vallée de la Roya, qui conduit vers TENDE et la BRIGUE, est devenue française.

L'armée d'Italie prit Sahorgie, en ce printemps de l'an 2, pour s'ouvrir le chemin de TURIN. La République entamait la conquête de l'Italie bien avant Bonaparte. Et un chirurgien major du nom de LAREY, dont il est difficile de dire s'il s'agit d'Hippolyte ou de Dominique, le futur baron d'Empire, puisque tous deux furent chirurgiens militaires, envoie ce compte rendu de victoire à la Société Populaire de Toulouse, ville où il

fut imprimé chez la veuve Douladoure, rue Saint Rome.

« Voilà, frères et amis, une des plus belles victoires que je vous aie jamais annoncée !

SAHORGIE, principale clef du Piémont, située sur une montagne escarpée couverte de neige et entourée de redoutes et de retranchements inaccessibles, eh bien, citoyens, tous ces postes sont au pouvoir de nos braves républicains ! ... On assure qu'il y a près de 4000 prisonniers. J'en ai vu environ 400 qui sont déjà arrivés ici (A Nice où la lettre, datée du 11 Floréal An 2 a été écrite) Le reste est en route pour se rendre aussi à Nice. L'armée sarde s'est précipitée du haut des montagnes et s'est enfuie vers Turin dans le plus grand désordre. On les poursuit et on n'a plus que douze lieues à parcourir (48 Km) pour être à Turin...."Fin de citation.

Il y eut malheureusement 150 blessés et une soixantaine de morts français, dont un général qui mourut à côté de Robespierre le Jeune. Larey ne dit évidemment pas s'il y avait des Rognens engagés dans la conquête de Sahorge, mais le registre d'Etat-Civil de ROGNES ne transcrit aucun décès à l'armée pour le printemps 1794, alors qu'il y en aura, datés d'un peu partout en Europe, pendant les guerres du Premier Empire.

Les risques des combats, en dépit des victoires de la République, Fleurus, par exemple, le 26 Juin 1794, gagnée par le général Jourdan sur les Autrichiens et qui permit l'entrée en Belgique de nos armées, ces risques paraissaient trop grands à certains jeunes Rognens qui préféraient déserter. Le 11 Messidor An 2 ou Premier Juillet 1794, des visites domiciliaires furent faites par Laurent Isoard, de la Quatrième Compagnie de la Garde Nationale de Rognes, chez les citoyens

Jean Baptiste Baragis
Barthélémy Fabre
Pierre Roubin
et Elzéas Bedoc

pour rechercher leurs enfants, volontaires devenus déserteurs. Tous quatre répondirent qu'ils ne savaient pas où ils étaient.

Et le 17 Thermidor de l'An 2 ou 6 Août 1794, quelques jours à peine après la chute des Robespierristes, les gendarmes des brigades de Lambesc et d'Aix attestent s'être rendus à Rognes, sur la réquisition de la Municipalité et du Comité de Surveillance, pour y rechercher huit volontaires de la première réquisition devenus déserteurs

Simon	Fabre
Joseph	Baragis
Jean	Bedoc
Jean Baptiste	Courraud
Pierre	Boyer
Nicolas	Diouloufet
Etienne	Reynaud
et Joseph	Roubin

Mais aucun d'eux ne fut retrouvé. Décidément, la gloire des armes n'attirait plus les Rognens en 1794. Et Pourtant....

Dans la longue liste des membres de la Société Populaire de ROGNES, on trouve

GAUDIN Jean Françols 22 ans en 1792 Chirurgien ainsi que FABRE André 31 ans en 1792 Cultivateur.

Or, FABRE FILS AINE s'adressant à ses chers concitoyens de la Société Populaire de ROGNES commence ainsi sa lettre, « L'ami GAUDIN, Chirurgien Major du premier bataillon de la 165e Demi-Brigade, vient de m'apporter au bureau de la dite brigade où je suis le Secrétaire en Chef depuis près d'un mois, la lettre qu'il a reçu des citoyens André TOURRET, Jacques ROCHE, Jean REVEILLET et la citoyenne MICHELLE etc....

Il semble donc que le chirurgien militaire GAUDIN était connu des Rognens de la Société Populaire, qu'il était leur ami, mieux qu'il était un des leurs, puisqu'ils se disaient "FRERES ET AMIS". On peut donc penser qu'il était ce Jean François GAUDIN du village et qu'il avait choisi de servir à l'armée sans aucune autre raison qu'un authentique patriotisme. C'est à mettre en balance avec les nombreuses désertions. Il nous parait bien jeune, avec ses 24 ans en 1794, ce chirurgien major du premier bataillon de la 165e demi-brigade de l'Armée d'Italie, mais on sait que les armées de la Première République faisaient confiance à la jeunesse.

C'est dans ces armées que se maintenait en 1794 le patriotisme. si brûlant chez les civils en 1792. C'est aux armées qu'il perdurera quand il se sera définitivement éteint à PARIS un certain 9 Thermidor de l'An 2.

Les Sources concernant cet article sont celles précédemment données dans les numéros des Annales parus auparavant. S'y ajoute

Aux Archives Départementales - Rue Saint Sébastien à MARSEILLE L 1837 - Livre du Comité de Salut Public de ROGNES -

Pour la correspondance des dates entre le Calendrier Grégorien et le Calendrier Républicain, il a été utilisé

L'Alrnanach du Facteur 1989

édité pour le bicentenaire de la Révolution Française et dont le fac-similé est joint à ce travail.

Je remercie Ici Mademoiselle Georgette POUCEL, qui m'a permis d'utiliser un document privé, lui appartenant : un exemplaire, imprimé à TOULOUSE, de la lettre de LAREY, chirurgien major, sur la prise de SAHORGE.

Ginette ANDRE

Lettre de FABRE Fils Aîné à ses concitoyens de la Société Populaire de Rognes.

Corrada Le 22me ventose 2me année de la republique une et indivisible

Liberté Egalité

Mes Chers Concitoyens

Fabre

L'ami Gaudin Chirurgien Major du 1er Bataillon de La 100me demi Brigade, vient de m'apporter au Bureau de La Dite Brigade ou je suis Le Secretaire En Chef depuis près de deux mois; La Lettre qu'il a eu des Citoyens [illegible] Tourret Jaquier roche, jean revallet et Le Citoyenne michelle par laquelle ils demandent des Nouvelles de Leur fils; Je m'empresse de Leur repondre, vu Les grandes occupations de gaudin et Je Lui donne des Nouvelles fraiches et Car hier Je fus avec Kerio, Commandant de l'armée passant a Luveran Je vis tourret avec qui Nous Conferames quelque tems il de porte très Bien et il a Bien Bon air Sans Chaleur et En outre Bon Soldat de la 1re Jusqu'a ce Jour Comme et Jean revallet et Le petit Roche qui sont gras tous deux, Comme des moines Je me suis informé de

Lettre de FABRE Fils Aîné à ses concitoyens de la Société Populaire de ROGNES.

habiter ses pays, je ne desespere pas d'y aller;
mais ce ne sera qu'avec les armes a la main et a vuider
mon sang sur le sol, pour les terrasser; s'il a quelques
fonds mes principes, ce sont ceux que je vous ai sans
cesse manifesté et que je conserverai jusqu'au tombeau
j'ai encore écrit une lettre a la commune qu'elle
doit avoir reçue, par laquelle je la priois de donner
ce qui seroit par ma part et de la mesure du bled que
j'ai eu avec grenier et que le restant fut distribué
aux pauvres agriculteur chargé de famille dont ses
besoins peuvent rectamer des secours quoique fort
éloigné je pense [illegible] a mes malheureux concitoyens
dont j'ai pris soin [illegible] l'hiver dernier; je voudroi
avoir beaucoup [illegible] donner, certainement que ce
seroit pour moi la plus douce satisfaction, il suffit que
ma mere ait de quoi vivre ainsi que ma soeur et
qu'elle soit contente s'il a tout ce que je desire
que je demande chaque jour en lettre suppre
nous quand a moi, je n'ai besoin de rien sinon
que le moment que je penserai le moins, un boulet
de canon, m'atteindra en barrit de la montagne et
me le perera. Soyez persuadés mes amis qu'il y a
beaucoup plus de satisfaction a être dans les armes
et mourir au champ de bataille que de rester dans
ses pays et de mourir d'une [illegible] et d'ennui de ne pouvoir

Lettre de FABRE Fils Aîné à ses concitoyens de la Société Populaire de ROGNES.

Lettre de FABRE Fils Aîné à ses concitoyens de la Société Populaire de Rognes.

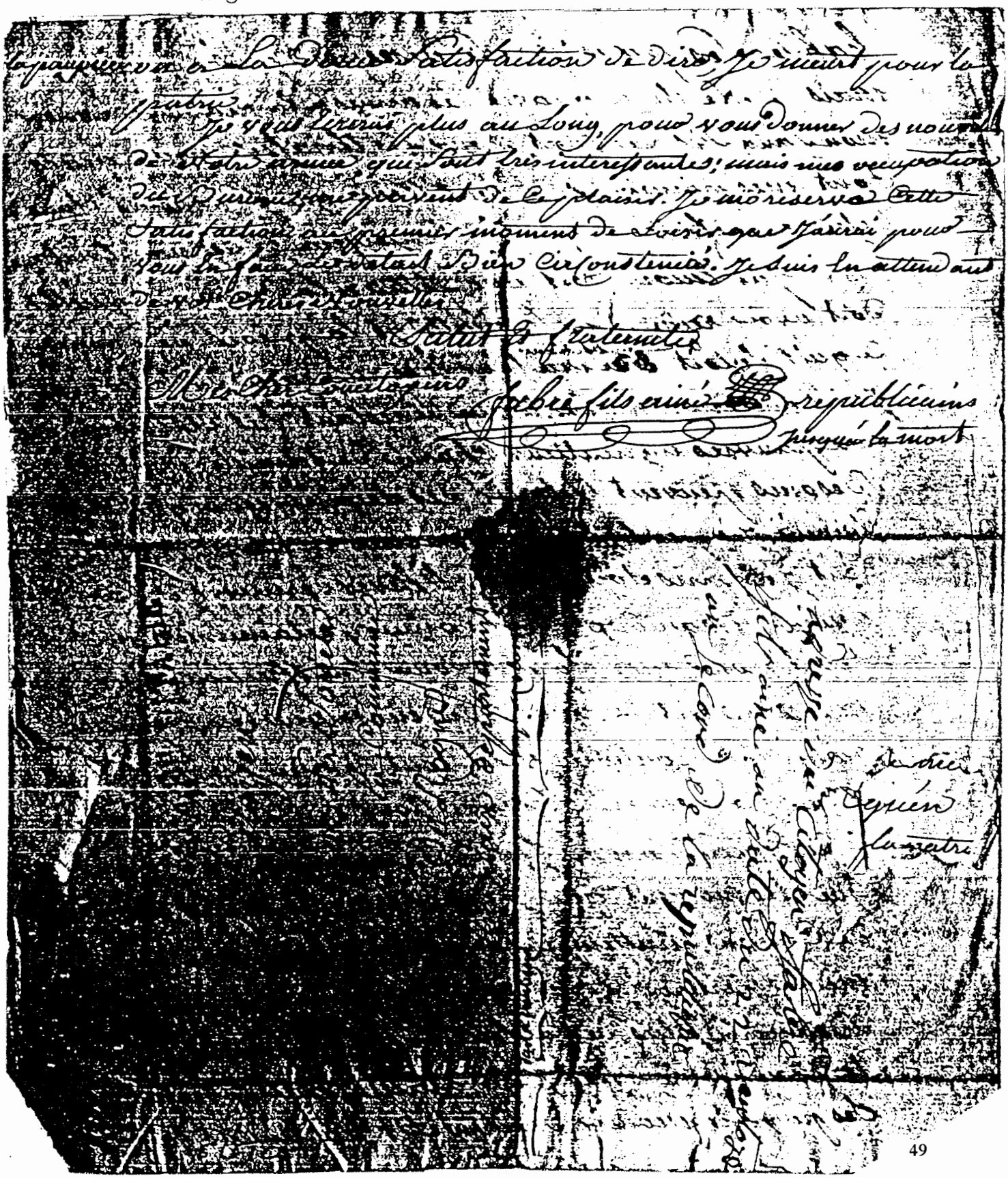

Joseph SEC originaire de CADENET, village proche de ROGNES, qui fait fortune à AIX comme Marchand de Bois, édifie dans cette ville, dont il a créé, hors les remparts, le quartier de l'Hôpital, un magnifique Mausolée restauré en 1989, pour le bicentenaire de la Révolution. Dans un décor à la fois classique et biblique, il statufie la Liberté (l'esclave africain libéré) et l'Egalité (la Loi, égale pour tous, portant la balance aux plateaux rectilignes).
Il mourra le 6 Ventôse An II ou 26 Février 1794, ayant connu l'apogée de Maximilien Robespierre mais non pas sa chute.

« VENEZ HABITANTS DE LA TERRE NATIONS ECOUTEZ LA LOI . »

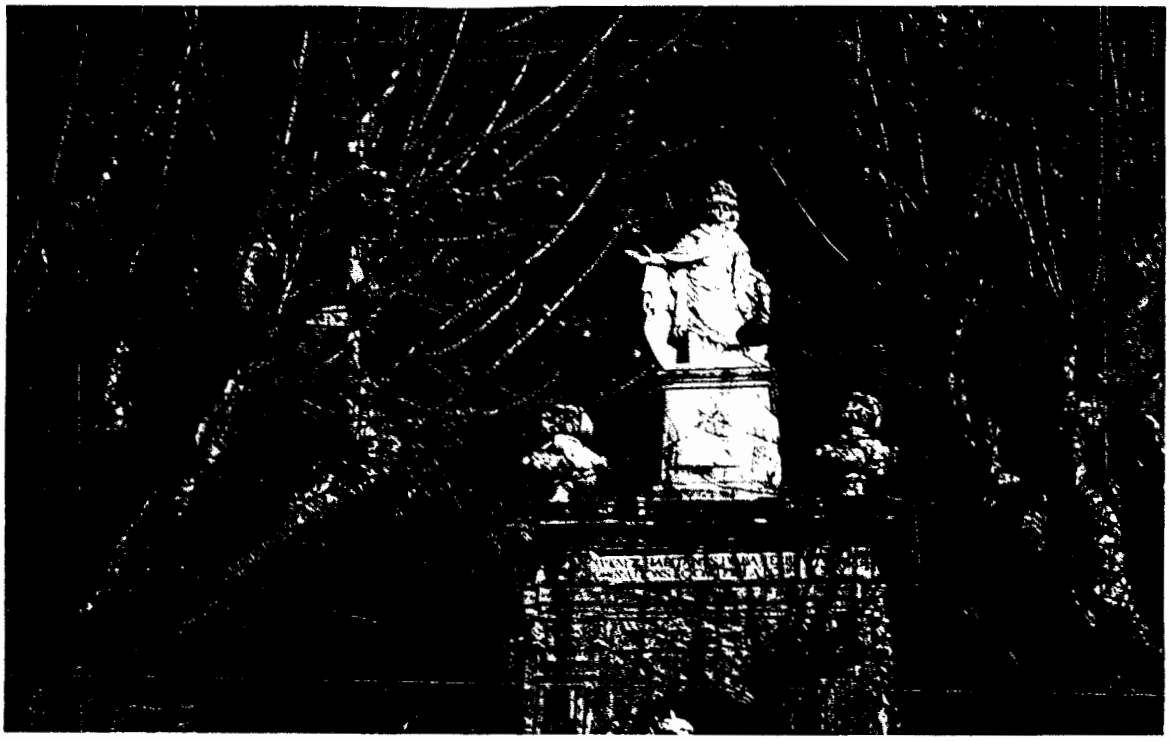

PASSAGE DE LA COMETE HALE-BOPP

Son dernier passage remonte à 4 200 ans.
Son coeur de glace est énorme, 40 kms et elle traîne derrière elle un panache de gaz et de poussières long de 100 millions de kilomètres. Mais c'est surtout par son éclat qu'elle surpasse, et de loin, ses congénères. Hale-Bopp est une très grande comète.
Hale-Bopp est intrinsèquement quinze fois plus brillante que la comète de Halley en 1986. Si elle s'était approchée un tout petit peu plus de la terre, Hale-Bopp eût été éblouissante. Le 22 Mars dernier, elle est passée au plus près de la terre, à 197 millions de kilomètres et le 1er Avril, au plus près du soleil à 136 millions de kilomètres.

Quel spectacle si elle était passée à la même distance que la comète de 1491 qui, selon les annales à risqué un flirt à 1,4 million de kilomètres de la terre...
Sa trajectoire est très allongée, son point le plus éloigné du soleil se situant à quelques 80 milliards de kms.
Les deux astronomes amateurs américains Alan Hale et Thomas Bopp l'ont débusquée dans la constellation du Sagitaire le 23 Juillet 1995.
Une belle prouesse qui mérite de demeurer dans les annales, Hale Bopp se trouvait alors à plus d'un milliard de kms de nous.

Très loin du soleil, une comète est un vilain caillou aux formes irrégulières, fait de blocs de glace et de poussières agglomérés. Dès qu'elle vient s'approcher du soleil, la comète s'échauffe et sa glace commence non pas à fondre mais à se sublimer, c'est-à-dire, passer sans transition de l'état solide à l'état gazeux. Ce phénomène s'amorce très loin encore du soleil par le monoxyde de carbone, le gaz carbonique et l'azote.
L'eau prend le relais plus tard à 450 millions de kms du soleil. La température est alors de - 70 ° et forme un halo diffus qui devient la chevelure à l'approche du soleil. La queue bleue est composée de monoxyde de carbonne et aussi de l'hydroxyde OH ou de l'eau. (ce sont des gaz ionisés).
Hale-Bopp à la mi-Février perdait à chaque seconde 300 tonnes d'eau.

Le noyau de la comète tourne sur lui-même, un tour toutes les 12 heures et sa vitesse de déplacement dans l'espace est de 27 kms/seconde.

Après son passage dans le système solaire, sa route a été infléchie par les planètes géantes (Jupiter, Saturne), il lui faudra tout de même 2 400 ans pour revenir dans nos parages.

Le destin des comètes est inscrit dans leur trajectoire. Toutes sont promises au mieux à une mort lente par usure, chaque passage auprès du soleil leur arrachant de la substance. De plus, leur entrée dans les régions balayées par l'orbite des planètes géantes se fait rarement sans frais. Exemple la comète Shoemaker-Levy capturée par Jupiter, brisée

en une vingtaine de morceaux par l'attraction gravitationnelle de la planète géante, puis précipitée sur celle-ci en Juillet 1994 dans un spectaculaire cataclysme cosmique.

Dans 20 ans, Hale-Bopp pourra encore être repérée par les grands télescopes de 8 mètres de diamètre, elle sera à plus de 6,5 milliards de kilomètres.
Une petite tache très faible pour un dernier adieu à une grande comète.

Avril 1997 - Paul FRANC.

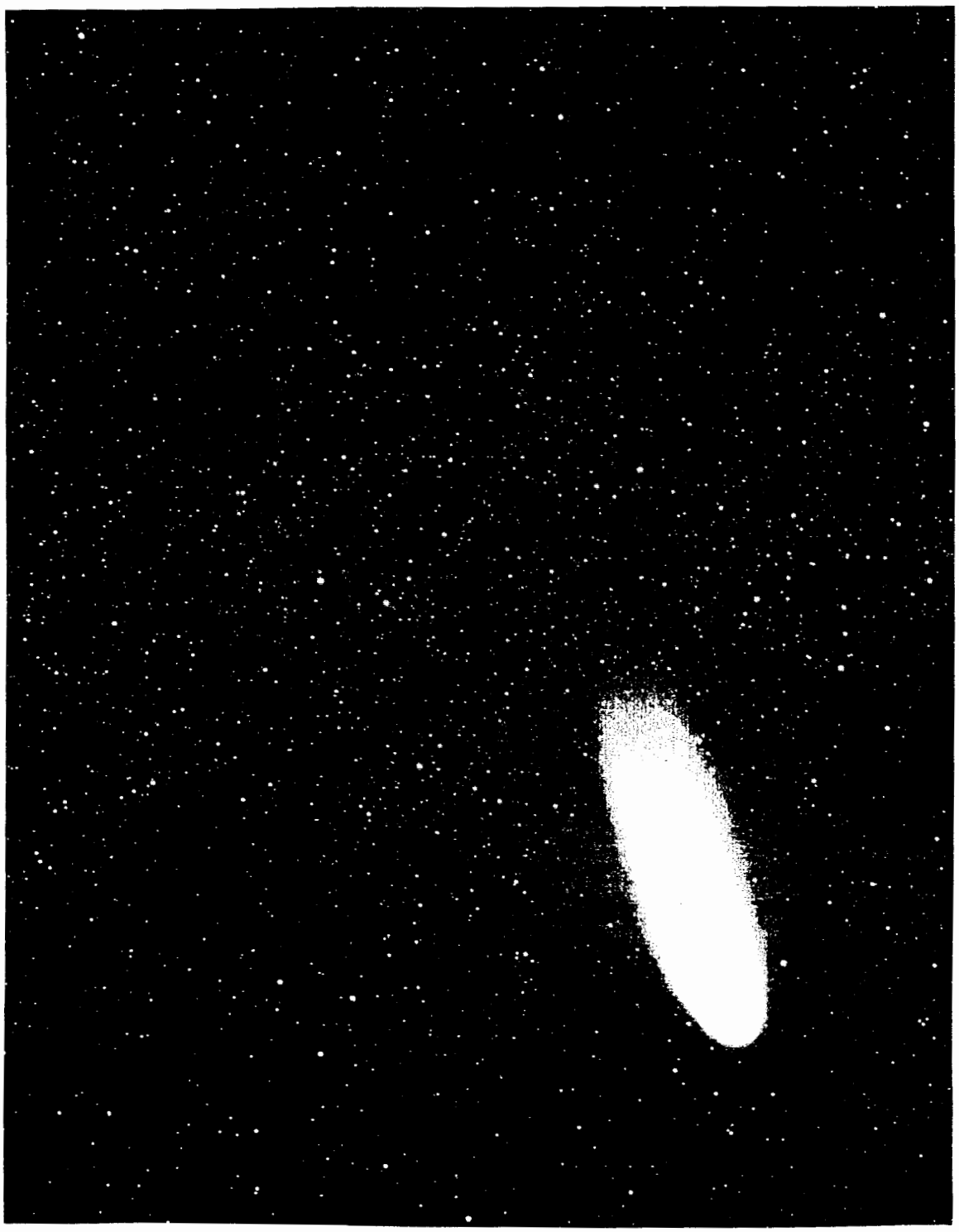

HISTOIRE D'EAU

LES MOULINS DE ROGNES

Raconter Rognes à travers les siècles, c'est évoquer l'économie du village avec ses huit moulins à eau, ses sept moulins à vent et ses cinq moulins à huile en ajoutant les récits du passage *du canal du Petit Verdon.*

(I) Dressons rapidement les connaissances très modestes que nous avons sur le canal du Petit Verdon - voir carte état-major n°1 -.
Au milieu du 19 ème siècle, ce canal qui longe l'Hôtel-Dieu, actuellement la Mairie de Rognes, ne devait pas exister si l'on s'en réfère au document communiqué par Madame Raphaèle Parraud (n°2) dessiné par un amateur de l"époque.
En Octobre 1931, une délibération du Conseil Municipal édicte "Projet de couverture du canal du Verdon" ...."qui longe la route nationale avant l'entrée du village, près de l'hospice, par suite du tournant prononcé a été la cause de trois accidents, dont un mortel".
Et au 6 Décembre 1944 "Le Conseil Municipal demande au Ministre de l'Agriculture, l'adoption du projet Rigaud prévoyant l'extension et l'élargissement du canal du Verdon".
On peut bien évidemment retrouver facilement sa construction, son profil en archives, mais 1931 n'étant pas si loin, a-t'on encore des photos, des documents sur ce canal à ciel ouvert et dangereux ?

(II) Laissons les moulins à huile dont nous connaissons peu de choses et saluons en provençal les moulins à vent.
Monsieur Gilbert Salen les réanime dans cette langue que nous avons perdue et qui les a connus en train de vibrer.

Lis alo enribanado, dins lou rounflun d'où vent, li viei moulin au vist de châto besougnouse et de moùnier valent.
En brassejant de longo aqui n'aut sus li colo li moulin an toujour pivela li pouèto. Au miraioun d'image, lis an vist que bouffavoun i ourgo d'où levant gingoula d'où mistrau, zounzouna dins l'aureto.
Nia meme que lis an vist escouba l'estelan.
Que sarien li moulin sense l'amo di pouèto ?...

L'âme des moulins ne peut vraiment se traduire. Chaque époque se reflète par son langage, et celui des cybercafés ne chante plus le tourbillon des ailes des moulins dans le mistral.

Les ailes enrubannées dans la fureur du vent, les vieux moulins ont vu des filles besogneuses et des meuniers vaillants.
Gesticulant sans cesse, là haut sur les collines, les moulins ont toujours fasciné les poètes.
Au miroir des images, ils les ont vu souffler aux orgues du levant, gémir sous le mistral, zonzonner dans l'aurette.
Ils les ont même vu balayer l'estellan.
Que seraient les moulins sans l'âme des poètes ?..;

(III) Survolons l'implantation des moulins à eau, tels que nous pouvons encore les observer sur le terrain d'aujourd'hui, avec leur histoire qui se confond avec l'hydrogéologie de la Trevaresse, du Jas Blanc et des Mauvares (voir documents 1 et 3).

Le moulin de Tournefort était situé sur le Vallat. Il a complètement disparu. Puis se trouvait celui de Conil et celui du domaine de Brès. On peut lire la restauration de ce dernier moulin en 1572, dans un acte donation, et aujourd'hui nous pouvons toujours voir sa retenue d'eau, la chute d'eau et la chambre de la meule, dont la meule dormante est toujours en place.
(photo n°1)

En continuant en pente douce vers le village, en longeant la Nationale 543, nous rencontrons le moulin de Marony, toujours visible dans un bouquet d'arbres à la hauteur de la route des Mauvares.
Le puits de la chute d'eau est en place, mais le terrain avoisinant est réaménagé en vignoble masquant complètement la resclave.

Inutile de s'étendre sur le croisement des eaux du ruisseau de Rognes avec la Concernade, laquelle se dirige sur Lambesc dans le virage au pont de Barbebelle. Déviation faite par les Romains ou goulet naturel ? Les circuits des gros ruisseaux de l'époque des aqueducs sont très flous. Ce dont on est certain, c'est qu'il y eut partage des eaux entre Lambesc et Rognes aux temps où les pluies étaient très abondantes et favorisaient la mise en place de nombreux moulins à eau vers les deux villages.

Le long de la Nationale 543 était une zone très marécageuse qui drainait les deux branches du ruisseau de Rognes vers le pied du Rocher du Pèguerin et le Vallon du Rossignol. Au pied de la Chapelle Saint Denis, existait le moulin de Thomas, face au cimetière. On peut encore admirer du petit pont la magnifique retenue d'eau 'photo n°2).
L'eau coulait ensuite vers le moulin de Monsieur (photo n°3).
Il y eut dans ce lieu l'aménagement successif de deux moulins. Nous y trouvons encore une magnifique resclave, (photo n°4), une chambre des meules, la meule dormante et surtout, le grand corps du bâtiment intact du moulin.
Lors de la sortie des Amis du Vieux Rognes, mai 1997, nous avons pu emprunter le vallon du Rossignol que Julie, 9 ans, décrit ainsi: "Une très longue promenade, avec des lianes, des feuilles mortes, des ravins, un ruisseau qui coulait dans tous les sens: la vraie Forêt Vierge."
En suivant une nouvelle resclave, nous avons abordé la grande chute du moulin du Sautadou. Bien qu'en ruine, ce moulin a encore, enfouie dans les pierres, la meule tournante (photo n°5).

A la sortie du vallon bas de Pie Fouquet, c'est le dernier moulin sur le ruisseau de Rognes, celui du Gourgounier (voir croquis de Mr Almès, n°4).
Après une escalade courte et épineuse, on peut encore l'imaginer, et pour mieux comprendre encore son fonctionnement, comme celui de la plupart des moulins à eau, nous nous référons au texte et au croquis de Mr Henri Amouric. (les documents 5 et 6).

Cette visite éclair manque d'être approfondie et il serait très intéressant que l'on participe à l'élaboration d'un livret spécial sur l'économie du village. Nous aurons besoin de vos écrits, documents, photos, etc....

A bientôt.

Jacky JOURDAN

Documentation: Cartes et écrits du livre de Mr Coquet: "La Région de Rognes, Tournefort et Beaulieu à travers l'histoire."

Recherches de Mr Almès

"Les Moulins de la Combe de Véroncle XVI°- XIX° siècle" par H. Amouric. Ed. Alpes de Lumière

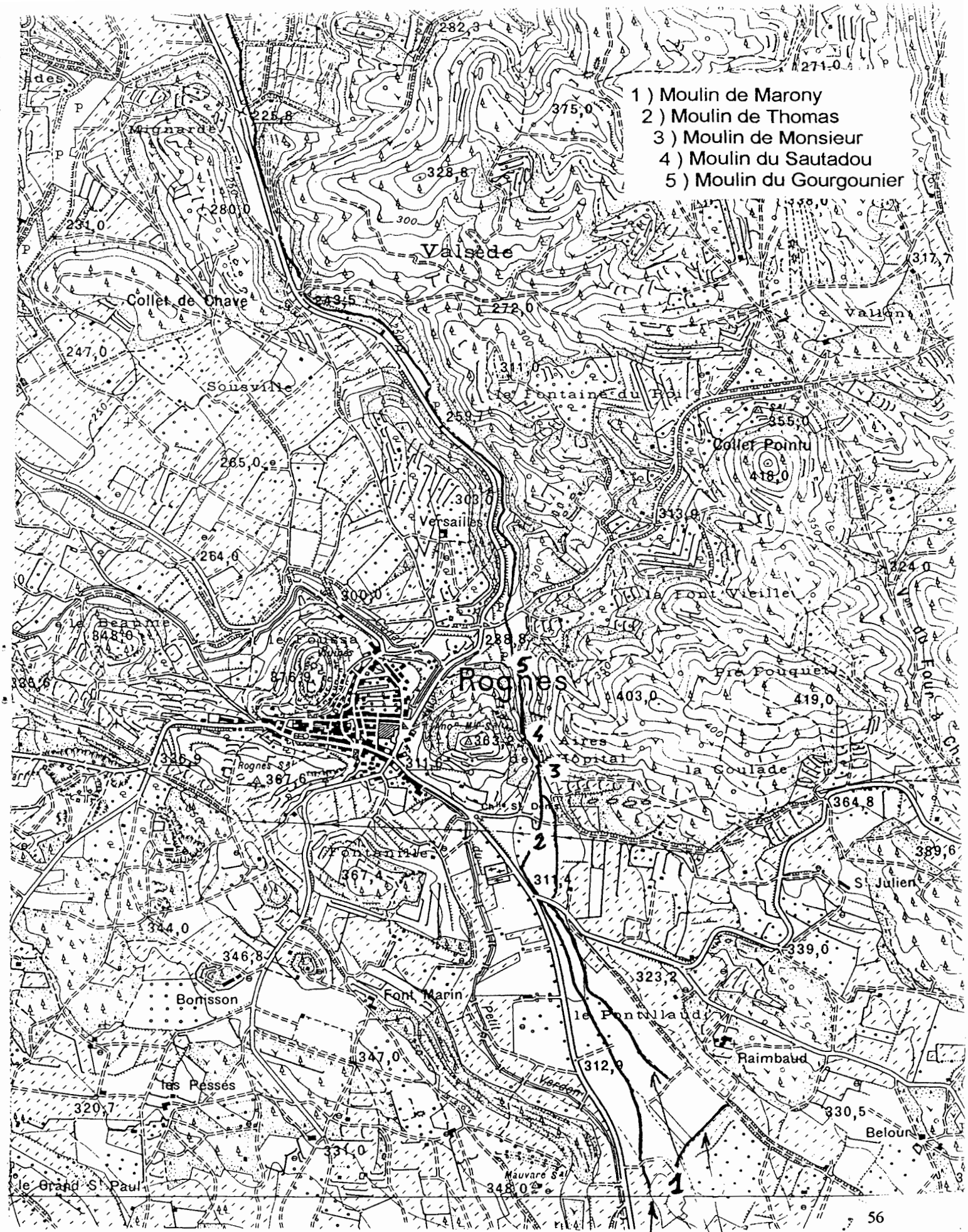

carte état major
relevé 1930 à 1932

N° 1

842 843 844

N°2

Carte de CASSINI
1780

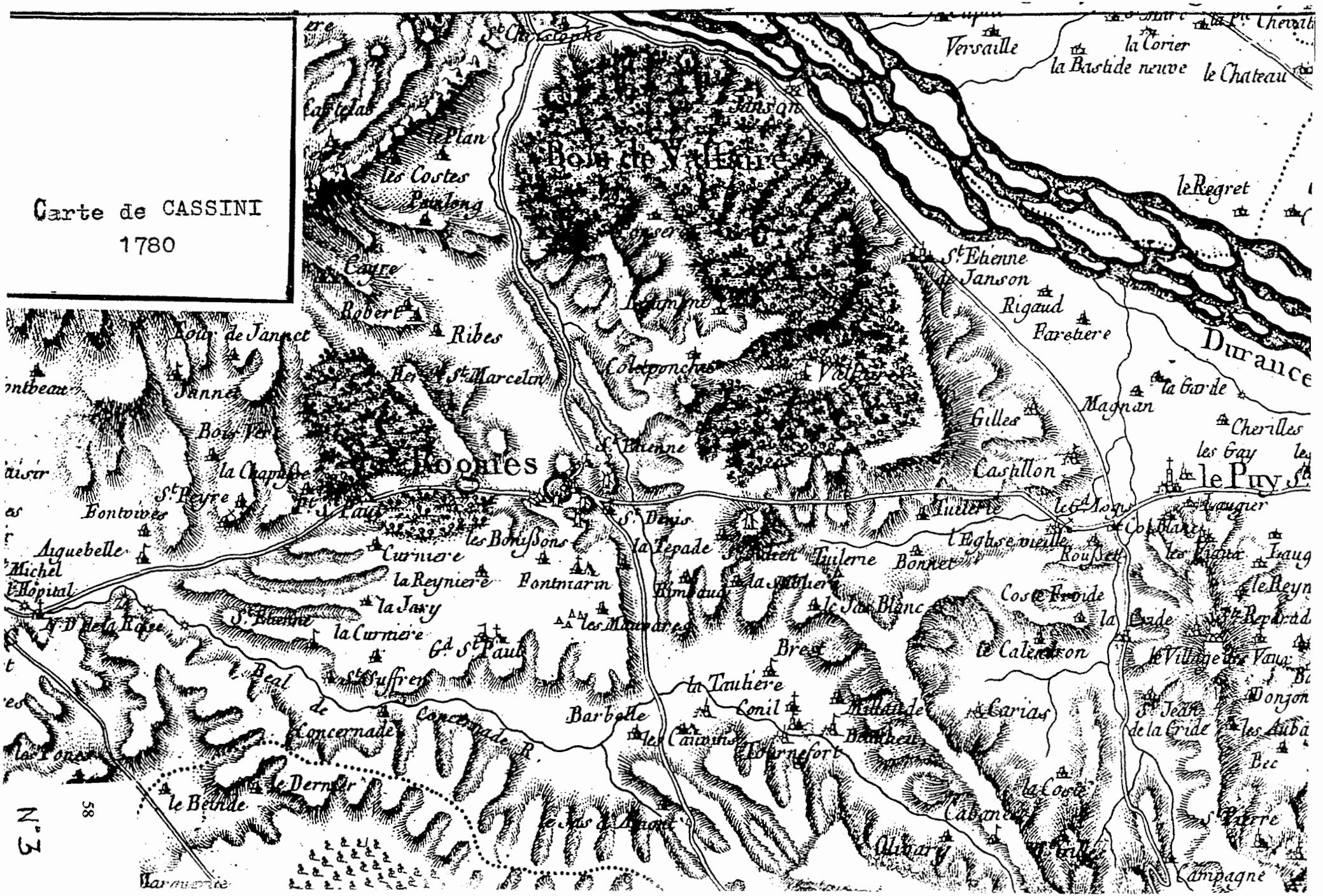

N° 3

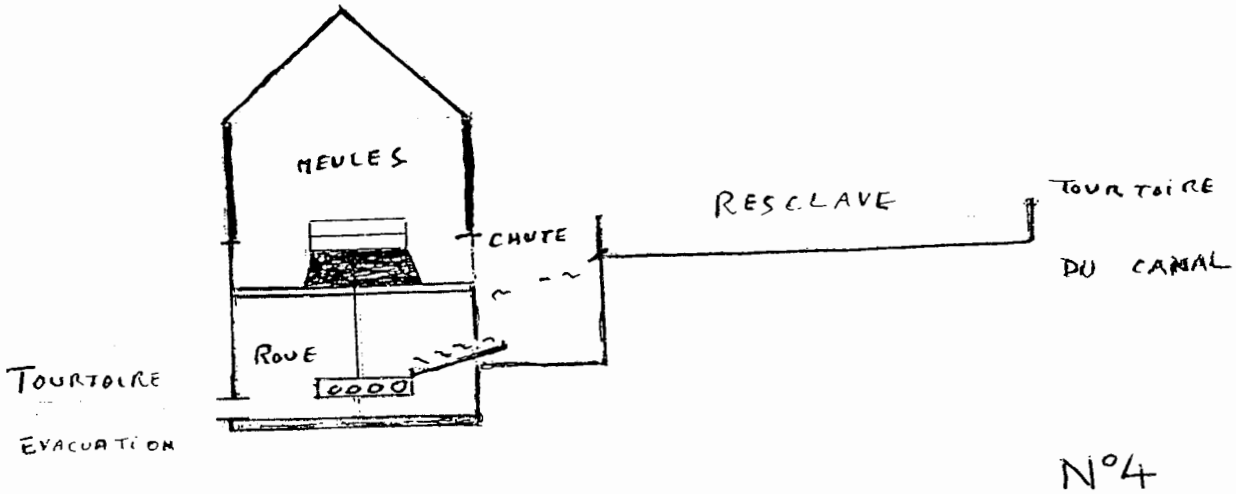

Un moulin type

Henri Amouric, chargé de recherche au CNRS (Laboratoire d'archéologie médiévale d'Aix), s'est spécialisé dans l'histoire des moulins.

Le moulin à farine à roue horizontale est, depuis le moyen-âge au moins, la technologie privilégiée des méditerranéens pour la mouture des céréales. Le modèle le plus répandu est dit à **rodet** (ou roudet) "volant", c'est à dire non encaissé dans un puits de maçonnerie. Il existe cependant des moulins de ce type, fonctionnant donc avec de véritables turbines, nommés moulins à "tinel", mais ils sont rares avant l'avènement des turbines métalliques au XIXe siècle.

Le principe de fonctionnement est dans tous les cas très simple. Un barrage submersible ou **prise** détourne l'eau d'une rivière dans un canal ou **béal** qui suit plus ou moins une courbe de niveau. Généralement, il s'achève dans un bassin en tout ou partie aménagé et/ou construit, qui n'est le plus souvent qu'une sorte de petit étang baptisé **resclause** ou **écluse**. Cette réserve a une fonction essentielle car elle permet de stocker le fluide moteur sur les cours d'eau trop faibles, irréguliers ou pendant les périodes d'étiage. Ainsi quand le moulin ne peut tourner "à fil", il est possible de le faire aller quand même quelques heures par "éclusées". La resclause alimente ensuite soit directement une canalisation de pierres de taille oblique, **canon**, aménagé dans le mur de force du moulin, soit un puits de même matériau qui déverse l'eau à son tour dans la canalisation oblique. Dans le premier cas, le canon est généralement plus long. Le puits quand il existe permet d'obtenir une colonne de pression verticale importante avec somme toute peu d'eau. C'est au niveau du canon que se réalise la rupture de chute qui donne sa puissance au moteur hydraulique. Le canon de pierre se prolonge au niveau inférieur du moulin ou chambre des eaux, par un canal de bois cerclé de métal, appelé aussi canon, pourvu d'une vanne, la **serrure**, à son extrémité. Le réglage fin du débit est ainsi possible. L'eau est dégorgée obliquement sur les **cuillères** situées à la périphérie du **rodet**, (roudet ou rouet), et lui imprime un mouvement circulaire. La roue horizontale repose sur une petite crapaudine métallique, la **loubette**, portée par un **padelas** ou **banc**, pièce au châssis de bois mobile dans le plan vertical qui permet l'embrayage ou le débrayage des meules. Cette opération s'effectue par l'intermédiaire d'une pièce de bois ou de métal verticale, **l'aiguille**, manœuvrée depuis la chambre des meules, tout comme l'ouverture et la fermeture de la serrure. Le rodet est solidaire d'un axe de bois, le **bassègue**, portant un axe de fer, le **pau**, (pauferri ou pal). Ce dernier enfourche l'anille de fer encastrée à la face inférieure de la meule courante qu'elle met en mouvement. Le chemin du grain est inverse ; entassé dans la trémie, **entremuelhe**, il s'écoule dans un manche d'inclinaison réglable, la **cassole** ou **auget**, qui le distribue dans l'œillard de la meule. Il passe ainsi entre les meules où il est broyé et la farine rejetée par la force centrifuge est confinée dans un coffrage de bois, l'**arescle**, d'où elle s'écoule dans une caisse ou **mastre**, farinière, où elle est prélevée et mise en sac.

Ce système à prise directe, à la fois simple, rustique et sophistiqué, présente de nombreuses variantes de détail. Son efficacité et son adéquation aux besoins et moyens des Provençaux lui ont valu un immense succès et la première place dans les opérations de transformation des céréales. Ainsi n'est-il pas étonnant que dans une enquête de 1809 concernant les moulins de Vaucluse, les roues horizontales représentent 71,129 % du total.

Henri Amouric

N°5

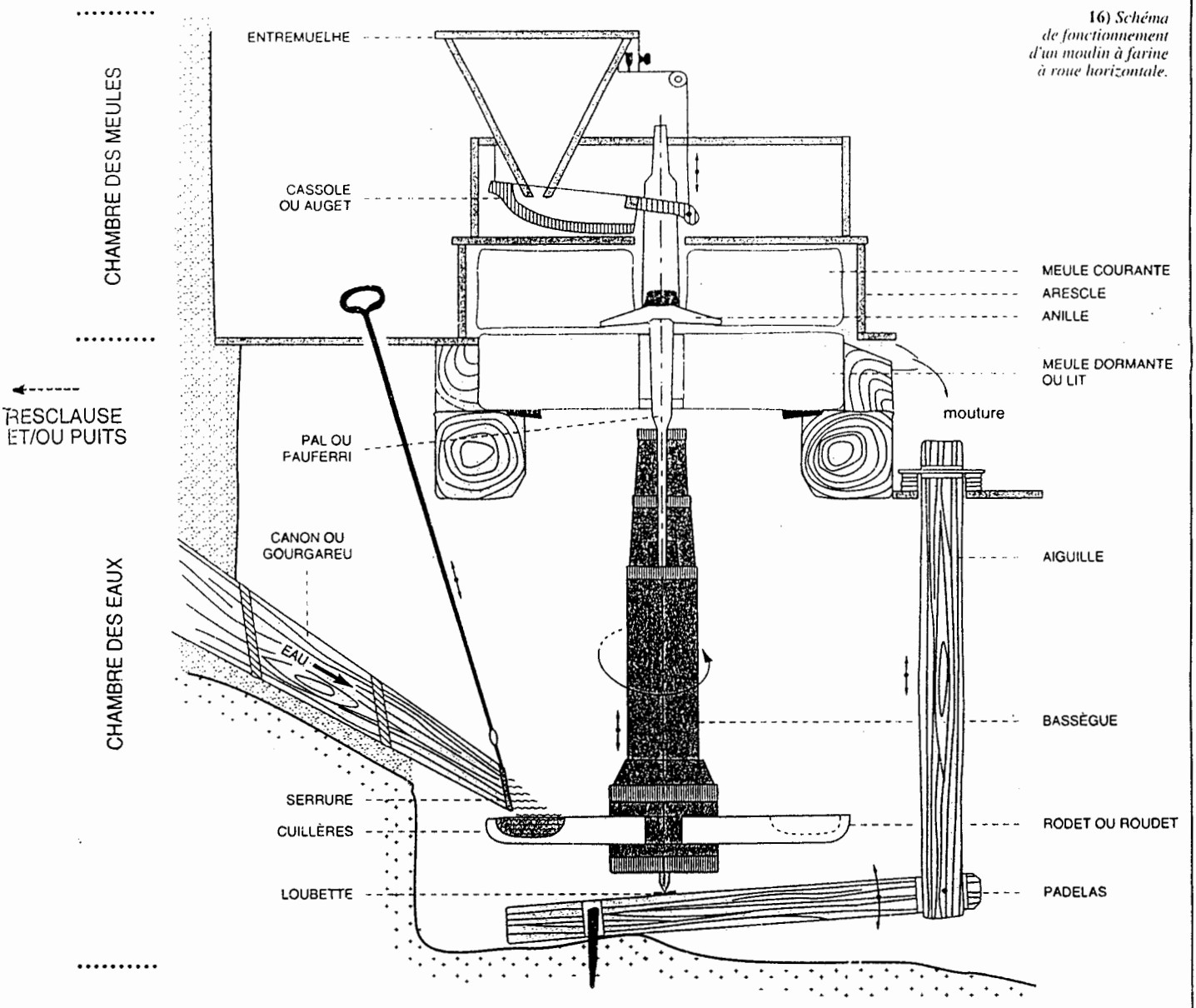

16) *Schéma de fonctionnement d'un moulin à farine à roue horizontale.*

N°6

Photo n° 1: Meule dormante du moulin de Brès.

Photo n° 2: Resclave du moulin Thomas.

Photo n° 3: Moulin de Monsieur.

Photo n° 4: Resclave du Moulin de Monsieur.

Meule du moulin en ruine, du Sautadou

Ruisseau de Rognes actuel, pendant les travaux du futur rond-point.

FOUSSA AMI
HERALDIQUE VERROU

Je contemple, Voisin, ta beauté singulière
Es-tu ce tumulus jaloux de son secret ?
Qu'on ne peut de ton mur, en gravir les degrés,
Et l'oeil cyclopéen en percer la lumière.

Entouré de la vie du village rognen,
Ta place sur le sol a ses réminiscences.
On spécule, Voisin, jamais l'indifférence,
A chacun sa façon de visionner, Voisin
Ton toit peu élevé permet sur un à plat,
Rôle prépondérant au langage des sites,
Ouverts sur le passé : bastillon, troglodytes
D'offrir mille raisons d'en mesurer l'éclat.

Si tu savais, Foussa, dans les soirées d'été
Des nuages paressent sur le front de ta cime,
Et s'éclairent, soudain, de couleurs si sublimes
Que la nature en moi se veut d'humilité.

Un Voisin
Albert GODAIL.

CARTE POSTALE

Des rayons de soleil s'accrochent et se balancent
Sous la voûte du ciel dans le vent en cadence
Et dorent sous les platanes feuillages et ramées
Pour former sur le sol des dessins animés.

La fontaine murmure le village que j'aime,
Un panier sous le bras les passants se promènent,
Ils se disent bonjour, sourient et s'interpellent,
Des cris d'enfants qui jouent emplissent les venelles.

Sur les murs des maisons couleur du temps qui passe
Le soleil séculaire a imprimé sa trace
Et, sous le bleu d'azur, les toits de tuiles roses
Racontent que l'homme aussi sait la beauté des choses.

Il est bientôt midi en ce beau jour de Pâques,
Une légère brise, loin du mistral qui claque,
Caresse les cheveux bruns de Fanny endormie ;
Je sens frémir mon coeur devant tant d'harmonie.

Je voudrais dire merci pour cet enfant qui dort,
Et aussi pour la vie et de l'aimer si fort,
Pour toucher du regard ses douces joues cerise
Où l'ombre de ses cils dessine comme une frise.

Soudain la cloche de l'église tinte et carillonne,
Eclabousse d'échos joyeux les aires qui frissonnent ;
Hymne de paix, chant d'amour, moment de douceur,
Dans la clarté de l'instant, je cueille le bonheur.

Lysiane GROUBIER

BRINDILLES DES JOURS

Avant d'entamer une phrase, Monsieur Bertagne, toujours s'éclaircissait la gorge: Hum !... Hum !... Cela lui donnait le temps de la réflexion etservait quelquefois de réponse à une question embarrassante.

Monsieur Bertagne portait beau. Il 'marquait bien', comme on disait au village. Le pas vif, la canne allègre, très droit dans son costume sombre au veston bien ajusté, on pouvait le rencontrer deux fois par jour sur le trajet entre son domicile et la mairie. Il protégeait l'été sa peau fragile d'une ombrelle.

Bien qu'il eût constamment l'air très affairé, Monsieur le Maire ne manquait pas de saluer ses administrés. Les hommes n'avaient droit qu'à un signe de tête, mais il honorait les dames en soulevant son chapeau melon. Je l'avais même vu se découvrir devant une solliciteuse qu'il avait l'air d'écouter.

Tout ça n'était pas commun, aussi les gens de Rognes éprouvaient une grande fierté en voyant passer leur Maire. On le réélisait régulièrement, car il était inconcevable de séparer Monsieur Bertagne de sa fonction et presque personne n'y pensait. Sans compter, que pour nous étonner Monsieur Bertagne disposait d'autres ressources. Par exemples: des bottillons vernis, les manchettes et le faux-col en celluloïd. A part lui, il n'y avait que le Secrétaire de la Mairie et l'Instituteur à s'habiller tous les jours "en dimanche", mais ni l'un ni l'autre ne prétendait à l'élégance de Monsieur Bertagne.

Forcément, il n'habitait pas la maison de tout le monde. Il résidait dans cette grande bâtisse qui commande l'entrée du village, lorsque l'on arrive d'Aix. On l'appelle toujours "le Château" et c'est vrai que Monsieur Bertagne s'était efforcé de lui en donner l'apparence.

Sous les marronniers et les platanes du "parc", il avait fait creuser un bassin où patrouillaient quelques poissons rouges et sur lequel glougloutait un jet d'eau. Puis, dominant la route, surgissait un kiosque aux vitraux de couleurs. Pour alimenter le bassin et du même coup les étages du Château, Monsieur Bertagne dans son élan novateur avait fait installer un bélier hydraulique. Le seul du canton !...

Les coups de boutoir de cet animal fantastique qui avait sa tanière dans les profondeurs, se répercutaient le long des murs. Ils impressionnaient fortement l'enfant que j'étais en ce temps là.

Peut-être Monsieur Bertagne a-t-il donné des fêtes en son Château ? Peut-être même y a-t-il reçu Monsieur le Sous-Préfet venu inaugurer les bâtiments de la Cave Coopérative ?... Je n'en ai pas gardé le souvenir.

Parmi les manifestations que Monsieur le Maire présidait, le 11 Novembre commémoré devant les Anciens Combattants, les enfants des écoles et une grande partie de la population, s'avérait des plus solennelles. J'y figurais modestement dans les rangs des écoliers en culottes courtes.Un Clairon s'humectait les lèvres en attendant sa prestation, à côté du Garde-Champêtre qui, le tambour sur la cuisse, dégageait les baguettes de son baudrier. Casquette à la main, les rescapés de 14-18 s'alignaient derrière leur porte-drapeau. Monsieur le Maire s'avançait vers la porte, ce jour-là ouverte, du petit enclos protégeant le monument aux morts de la Grande Guerre. Un grand silence tombait. Monsieur le Maire rectifiait la disposition

des pompons dorés de son écharpe, chaussait ses besicles, retirait d'une poche intérieure deux ou trois feuilles de papier et après quelques "hum !.. Hum !.." préliminaires, entamait d'un ton lyrique son discours parsemé de "snif.. snif", non prévus dans le texte. L'émotion gagnait l'auditoire, le poilu dressé sur son socle de rochers factices semblait scruter plus intensément l'horizon à travers les branches des platanes dépouillés. Enfin, les feuillets, les besicles, regagnaient les poches adéquates, le Garde-Champêtre étouffait ses roulements de tambour et le cuivre du Clairon sanglotait vigoureusement. Le Secrétaire passait une liste à Monsieur le Maire qui rechaussait ses lunettes et égrenait le nom des disparus. A chaque appel, le choeur des écoliers proclamait gravement: "Mort pour la France". La plupart des noms nous étaient familiers et souvent de parenté. La liste était longue de ces paysans d'une Provence sèche, morts dans la boue ou la neige, loin, là-bas, dans le Nord.

Après la gerbe officielle, nous déposions nos petits bouquets sur la bordure de ciment du monument. Je ne sais pas si j'ai bien respecté l'ordre de la cérémonie, mais en tout cas, j'ai oublié de vous parler de la "minute de silence" que Monsieur le Maire nous demandait d'observer. Moi, j'avais bien observé et je n'avais rien remarqué, sinon l'assistance figée et les agaceries du vent tourmentant le drapeau.

La cérémonie terminée, Monsieur Poucel, l'instituteur, nous libérait. Le cercle des adultes aussi se disloquait en petits groupes. Le porte-drapeau enfilait son emblème dans son étui de cuir noir. Le Garde faisait passer son tambour sur les reins et se grattait le dos avec ses baguettes. Les hommes sortaient le paquet de gris et le papier à cigarettes. On s'interpellait et on riait, maintenant c'était permis. Seul le Clairon, son instrument sur la hanche, semblait vouloir garder encore un peu son attitude martiale. Peut-être parce qu'il s'appelait Martial ?

Monsieur Bertagne, lui, a hérité son prénom Marius du célèbre Général Romain, vainqueur des Teutons, dont la gloire se prolonge chez nous depuis plus de deux mille ans à travers ce nom, courant en Provence et insolite ailleurs.

Mais pour l'heure, notre Premier Magistrat Municipal, toujours fringant et distingué, encadré des Conseillers, à la tête du cortège des vétérans, marche en direction du Café-Restaurant-Hôtel Aulonne, où le pastis est offert par la Mairie. Un grand banquet suivra, servi dans la grande salle.

Monsieur Bertagne avait un secret. Maintenant qu'il est mort, je peux vous le confier. C'est Popaul, son dernier fils, (à peu près de mon âge) qui, innocemment un jour, me l'a révélé.

.....

Monsieur Bertagne était abonné à "LA VIE PARISIENNE" !

Gilbert ROCHE

ROGNES IL Y A 90 ANS

N° du 1er Janvier 1907 :
Rognes. On nous prie de remercier Mmes et Mrs Badetty, Roberty et Cie, qui à la suite d'un arrangement pour un délit commis dans leur chasse de Barbebelle, viennent de verser entre les mains de M. le Maire, la somme de 25 Frs pour les pauvres de la commune.
A l'occasion du jour de l'an, aujourd'hui, à 11 h 00, la Philharmonique donnera un concert sur la place des cafés.

N° du 3 Mars 1907 :
Des équipes d'ouvriers procèdent actuellement à l'installation de l'éclairage électrique que doit nous fournir la Société d'Energie Electrique du Littoral Méditerranéen.
M. le Maire vient de faire placer dans la façade de la mairie, un cadeau d'horlogerie de la maison Paul Garnier de Paris. Tout en ayant un petit air décoratif, ce cadran rendra sûrement des réels services aux nombreux passants.
L'administration des chemins vicinaux va incessament faire prolonger et finir les trottoirs de notre bourgade. Toutes ces améliorations successives ajouteront à la coquetterie de notre charmante localité, ce qui ne peut déplaire à notre population. A tous les instigateurs de ces travaux, nos sincères félicitations.

N° du 19 Mars 1907 :
Depuis quatre ans que sous la direction de M. Michel Baptistin, notre sympathique ancien Maire, un groupe de chasseurs intrépides s'est donné mission de détruire tous animaux nuisibles qui infestent notre terroir, nous ne sommes plus à compter les nombreux services rendus aux propriétaires de basses-cours par les hécatombes accomplies par nos infatigables Nemrod.
Mais comme il n'y a pas toujours un sanglier à noter au tableau, nous tenons à signaler que dans la battue de dimanche dernier, M. PELLEGRIN Jules a d'un coup de maître, tué un superbe solitaire pesant 60 kilogs. Au groupe et à l'adroit tireur, en particulier, nos sincères félicitations.

N° du 21 Mars 1907 :
La note parue dans notre numéro de mardi dernier, sur les services rendus par nos chasseurs qui se sont donné la mission de détruire les animaux nuisibles a été par erreur, publiée sous la rubrique « Rognac ».

N° du 24 Avril 1907 :
Dimanche dernier, le sieur Bourgueil Louis, de Saint Maur, Indre et Loire, de passage dans notre localité, où il avait trop fêté la dive bouteille, tomba accidentellement dans le Canal du Verdon ; il se blessa grièvement à la tête et fut entraîné, inanimé, sous l'aqueduc qui traverse la route, à l'entrée même du village. Sans le secours de quelques personnes dévouées, l'accident aurait eu sûrement des suites

fâcheuses. S'étant rendu compte du danger permanent qui se trouve là, les témoins du fait nous prient de le signaler à M. Qui-de-Droit.

N° du 27 Avril 1907 :
Nous vous faisons volontiers l'écho des justes réclamations des habitants de la rue du Figuier, qui sont, ainsi que les nombreux passants, exposés chaque jour à recevoir sur la tête les pierres qui souvent se détachent du mur de soutènement qui sépare les maisons de ce quartier populeux. Ce mur est dans un complet état de délabrement et est devenu un réel danger public. Le démolir en partie et y placer une rampe serait chose simple et peu coûteuse qui, tout en supprimant le danger donnerait un air de coquetterie à ce charmant quartier qui ne mérite pas d'être délaissé. Espérons qu'il nous suffira d'avoir signalé le fait pour que notre municipalité veuille bien y apporter son attention au plus tôt.

N° du 14 Mai 1907 :
Dimanche dernier, M. FRAISSE, le distingué Directeur de notre école libre, a donné une conférence dans la salle du Patronage des jeunes filles. Les sujets choisis : « La criminalité, l'alcoolisme, et le suicide » ont été traités par l'éloquent conférencier avec une maîtrise incontestable. Sa parole, chaude et persuasive a été écoutée dans un silence religieux et souvent soulignée par des chaleureux applaudissements. A la suite de cette conférence, une séance récréative a été donnée par les jeunes filles du Patronage de Pélissanne qui étaient venus faire une visite à leurs amies de Rognes. Ces jeunes artistes ont fait une ample moisson de bravos bien mérités.

N° du 10 Juin 1907 :
C'est avec plaisir que nous signalons les élèves de nos écoles qui viennent d'être admis au certificat d'études. Ce sont : Reynier Victor, Claire Aulonne et Rose Michel de l'enseignement laïque, et Blanche Guitton de l'enseignement libre. Nous relevons d'autant plus volontier les noms de ces deux dernières, que l'une est la fille de notre bon confrère du « Petit Provençal » et l'autre celle de notre sympathique adjoint. Aux professeurs dévoués, aux élèves et aux parents, nos plus sincères félicitations.

N° du 27 Juin 1907 :
Un excellent diner réunissait mardi dernier, à l'hôtel Barlatier, à Rognes, le Conseil Municipal, plusieurs conseillers généraux, M. Puges agent voyer en chef du département et quelques personnalités . Le motif de cette réunion était la demande d'ouverture d'une route d'intérêt local, présentée par la commune de Rognes. Au dessert, d'excellents et spirituels discours furent prononcés par Messieurs Bonnaud, Maire de Rognes, Puges, Maurel Agricol et Sarconnan Conseillers Généraux. Gastin, Michel Conseillers d'Arrondissement. Bref, fête charmante qui aura, espérons le un pendant, le jour prochain de l'inauguration de la route de Trans-Laroque, des promesses fermes ayant été faites par les autorités présentes.

N° du 1er Juillet 1907 :
Nous souhaitons la bienvenue à Melle Salen d'Eguilles, dame employée à Aix, qui vient d'être nomméeReceveuse des Postes à Rognes, en remplacement de Mme Prève, décédée. Cette nomination sera la cause du départ de Melle Audibert, qui, depuis longtemps, remplissait ici les fonctions d'intérimaire avec tant le tact et l'amabilité qu'elle s'y était acquis une vraie popularité. Elle laissera sûrement d'unanimes regrets.

N° du 16 Juillet 1907 :
Sur la demande de M. Alexis notre estimé Conseiller Général, la commission départementale a voté 100 Frs pour la caisse de nos écoles.
La fête nationale a été célébrée ici avec le cérémonial de coutume. Salves de boîtes, carillon de cloches, concerts, banquets, illuminations et bal. Nous devons une mention spéciale aux illuminations qui, grâce au bon goût de Messieurs Thiré et Arniaud ont été beaucoup plus brillantes que les autres années.

N° du 26 Août 1907 :
C'est avec un sentiment de bien douloureuse surprise que nous avons appris la mort après douze jours seulement de maladie, de Louis Saudino, le jeune fils de notre excellent ami Jules Saudino, ancien juge au tribunal de commerce d'Aix, qui, à l'âge de 24 ans, alors qu'il venait de subir avec succès sont Doctorat et que rien ne laissait prévoir cet irréparable malheur, vien d'être enlevé à l'affection de ses parents, qui vont être plongés dans une douleur inconsolable. Aussi, est-ce avec un profond sentiment de peine que nous adressons à la famille Saudino, l'expression émue de nos plus affectueuses condoléances.

N° du 31 Août 1907 :
A l'occasion des manoeuvres le 55ème de ligne arrivait dans la matinée de jeudi dans notre charmante localité, qui dès la première heure, prenait un air de fête. Heureuse de recevoir les défenseurs de la Patrie, honneur bien rare pour elle, la population toute entière se porta à la rencontre du régiment et c'est au milieu de l'enthousiasme général qu'il fit son entrée, par la rue de la Bourgade, aux accents d'une marche entraînante. Après le salut au drapeau, qui fut imposant, les troupes gagnèrent leur cantonnement et nos rues gardèrent durant toute la journée une animation inaccoutumée. De 5 à 6 heures du soir, la musique donna un concert sur la place des cafés, qui regorgeait d'auditeurs. Sous l'habile direction de leur chef distingué, les vaillants musiciens récoltèrent des applaudissement bien mérités. Cette fête fini dans un bal endiablé.

N° du 10 Septembre 1907 :
Dimanche dernier entre 10 et 11 heures du matin, le feu se déclarait dans les bois de Barbebelle, et gagnait de là, les propriétés de Mme Veuve Aillaud, celles de Messieurs Raoust, Jourdan et Lézaud qui, en peu de temps furent entièrement ravagées. A la suite le fléau s'étendit dans le domaine de Tournefort, qui fut aussi sérieusement atteint. D'après trois personnes dignes de foi, on aurait des raisons pour attribuer

cet incendie à la malveillance.
M. Saudino, propriétaire de Tournefort, nous charge de remercier publiquement toutes les personnes qui ont aidé à éteindre le feu dans ses collines.

N° du 5 Novembre 1907 :
Nous ne pouvons passer sous silence le dévouement dont notre conseiller général vient de faire preuve à l'égard des viticulteurs en général et de ceux de notre Commune en particulier.
Nous devons à M. Alexis auteur et défenseur de cette proposition, la fixation au 8 Novembre courant de la date de clôture des déclarations de vendanges, fixées préalablement au 7 Octobre par la commission départementale. Enfin, les démarches nombreuses et réitérées de notre représentant ont abouti au remboursement à un nombre relativement important de viticulteurs de notre commune, des droits indûment perçus sur l'alcool destiné à la consommation familiale.

N° du 8 Novembre 1907 :
Dans le courant de la nuit de mercredi à jeudi, des vandales ont saccagé le monument de la vierge placé au milieu du square de la place de l'Eglise. La statue en fonte a été démolie et jetée en bas de son piedestal. Dans cette chute, l'Enfant Jésus qu'elle portait au bras a été décapité. Tout nous porte à croire que cet acte inqualifiable a été commis par des étrangers à notre localité.

N° du 10 Novembre 1907 :
La pluie diluvienne qui est tombée sur notre territoire, a causé de sérieux dégâts. De nombreuses caves sont inondées ; la remise de M. Baragis Julien, dit le Prince, s'est écroulée ensevelissant la charette et les outils aratoires de ce propriétaire. Le mur de façade de notre jardin, qui mesurait 20 mètres de long, s'est entièrement effondré, en entraînant la rampe en fer qui le couronnait.

N°du 15 Novembre 1907 :
Hier Jeudi, a été célébré le mariage de notre excellent ami Charles Thomas adjudant au 55ème de ligne à Aix, avec la fille unique de M. Bonnaud Ferdinand rentier. Nos meilleurs souhaits de bonheur et nos plus sincères félicitations.
Ces jours-ci auront lieu les mariages de M. Paul Giraud avec Melle Roux Julie, la fille de M. Roux l'estimé conseiller municipal ; celui de M. Vland Louis avec Melle Grimaud Augustine, et celui de M. Aillaud Denis avec Melle Marthe Cairet. A tous, nos sincères félicitations.

N° du 25 Novembre 1907 :
Grâce aux libéralités du noble châtelain qu'elle a pour Président d'honneur, notre Philharmonique a pu fêter d'une façon inaccoutumée la Sainte Cécile. Défilé dans les rues, messe en musique, banquet, concert et bal ont brillé d'un éclat tout particulier, et tous ceux qui ont contribué à cette fête charmante en garderont longtemps le souvenir.
On nous fait part des mariages de M. Pellegrin Alphonse avec Melle Jeanne Arniaud et de M. Léon Caire avec Melle Mathilde Décanis. Nos meilleurs souhaits.

N° du 28 Décembre 1907 :
C'est avec plaisir que nous relevons, dans la liste des nominations dans l'armée, le nom de notre concitoyen et excellent ami Pellegrin Alphonse qui, de lieutenant au 40 ème est nommé capitaine au 17ème. Nos plus sincères félicitations.

N° du 30 Décembre 1907 :
Les hommes de la classe 1887 sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le 1er Janvier prochain à 2 heures de l'après-midi, au café central. Objet de la réunion : dispositions à prendre pour organiser la fête du 20ème anniversaire de leur tirage au sort.

Léon POUTET.